LA LIBERTÉ

Vol. 64 No 44 SAINT-BONIFACE, JEUDI 17 FEVRIER 1977

Le cas Forest

LÉGALITÉ, POLITIQUE, ET FRANCOPHONIE

M. Forest veut faire de son procès une grande affaire constitutionnelle dont l'enjeu est la proclamation de l'égalité du français et de l'anglais au Manitoba. La province deviendrait alors constitutionnellement bilingue.

M. Forest a obtenu gain de cause le 14 décembre dernier dans la première étape du procès, en Cour de Comté. Pour que la justice suive son cours, et que la province soit déclarée bilingue par les plus hautes instances, il faudrait que le procès soit entendu en Cour Suprême du Canada. Le jugement du juge Dureault déclare que la Loi de 1890 sur la Langue officielle du Manitoba est inconstitutionnelle, donc que le procès pourrait être entendu dans l'une des deux langues.

La semaine dernière, les avocats de M. Forest demandaient à l'Imprimeur de la Reine quatre documents juridiques en français. Le Procureur général de la Province se déclarait prêt à demander la traduction de certains textes de loi relatifs à cette affaire, si toutefois M. Forest payait le coût de ce travail. Or, puisque le jugement Dureault permettait d'entendre la cause en français, ces documents auraient dû être mis à la disposition de M. Forest en français. M. Forest parlait à ce propos de "mépris de cour", le jugement Dureault n'étant pas respecté.

Le docteur Archambault, président de la Société franco-manitobaine parlait en début de semaine d'outrage au tribunal, tout en émettant certaines réserves dues aux interprétations possibles du jugement du Juge Dureault. Il affirmait cependant que la SFM envisage une autre forme de soutien à M. Forest que dans le cadre de l'actuelle campagne de soutien. La SFM devait tenir une réunion mercredi soir pour étudier les possibilités d'entreprendre une action politique. Le docteur Archambault faisait cependant remarquer que la tournure que prend actuellement le procès de M. Forest "démontre bien que les Franco-Manitobains ne sont pas encore sur un pied d'égalité avec les anglophones.

Par ailleurs, à la suite d'une réunion d'information tenue mercredi dernier au Collège de Saint-Boniface, l'Association des Universitaires du Collège aurait exprimé son soutien à la cause de M. Forest. Au cours de cette réunion LA LIBERTÉ fut d'ailleurs, avec la SFM, la cible de M. Forest qui accusait ces deux organismes de ne pas remplir leur devoir.

M. Forest, faites-nous le point de "l'affaire Forest" à l'heure actuelle.

Georges Forest: Nous attendons maintenant la réponse officielle de l'Imprimeur de la Reine qui, j'imagine, à cause de la question que nous lui posons, à savoir traduire les quatre documents en français, a remis cette lettre au ministre M. Toupin qui à son tour l'a remise au Procureur général. Nous attendons maintenant qu'on décide si oui ou non on fera la traduction.

Il est fort probable que d'ici la publication de cette entrèvue, nous atteignons la prochaine étape qui sera d'obliger la province à en faire la traduction par un ordre de la Cour. Malheureusement, l'affaire va s'envenimer s'il faut que le Procureur général soit mis au pied du mur.

Vous n'accepterez pas un moyen terme comme la traduction des seuls paragraphes relatifs à votre affaire?

Non, du tout. La raison pour laquelle nous exigeons la traduction de ces quatre documents, c'est précisément pour obliger le gouvernement à continuer l'affaire. Le gouvernement voulait évidemment laisser passer tout le processus, me laisser me présenter devant le juge Dureault et faire entendre la cause en français et ne pas faire appel. Laisser tomber l'affaire comme une petite décision de la Cour de Saint-Boniface. "S'il y a d'autres personnes qui le veulent, qu'ils le demandent et on le leur accordera." Peut-être une dizaine, une centaine de personnes le demanderaient dans l'année et à la longue, on oubliera. J'ai la preuve que c'est cela la tactique suivie. Depuis trois semaines ou plus je reçois de la correspondance en français du département des finances du Manitoba. C'est pour rire de moi, pour ainsi dire, qu'on dit "Forest veut du français? On lui envoie le texte anglais et s'il ne peut pas lire l'anglais, la traduction française".

"LE PROCÈS DE TOUT LE MONDE"

Où en est la campagne de soutien actuellement?

La campagne va très bien. Je suis surpris quand même de voir que nous n'avons pas le nombre. Les fonds dépassent les deux mille dollars, mais seulement avec une centaine de contributions. Ce sont les petites contributions nombreuses que je souhaite toujours. C'est le fait d'avoir contribué qui compte.

Qu'est-ce qui vous permet de faire d'un procès privé une affaire publique?

(suite, page 3)



Le défilé de cette année du Festival du Voyageur a eu lieu samedi dernier, marquant une autre fois le début de la fête d'hiver. Le Festival s'annonce un succès complet.

Voir page 10, "Rondo pour Suzanne"

D'accord, pas d'accord?
Exprimez votre opinion.
*Les **lettres à LA LIBERTÉ** SONT LUES.*

Éditorial

LE CAS DE MONSIEUR FOREST

Ces jours derniers, Monsieur Georges Forest s'est livré en public à des attaques virulentes contre la Société franco-manitobaine et particulièrement contre LA LIBERTÉ et son rédacteur en chef. Attaques injustes enrobées de verbiage, d'un flot de paroles qui rappellent les discours des politiciens de l'ancien temps et dont le sens, nous en avons l'impression, échappe à certains moments à leur auteur.

Monsieur Forest et certaines personnes de son groupe semblent prétendre que ce qu'ils appellent "l'affaire Forest" devrait en tout avoir priorité, que chaque semaine, nous devrions la ramener, en décortiquer les éléments et proclamer bien haut qu'un nouveau Messie nous est arrivé.

Monsieur Forest adopte l'attitude du Patriarche, de l'Elu, du Sauveur de la Race à qui toute science, en ce qui touche la francophonie manitobaine, son avenir et sa survivance, a été conférée.

Il convient donc de tenter de ramener la situation à ses justes proportions. Nous ne nions pas à Monsieur Forest le droit de poser des gestes, d'adopter des attitudes, de prendre position, d'avoir des opinions et de les exprimer. Mais nous ne lui reconnaissons aucunement le droit de s'ériger en sauveur de la race, de déblatérer contre quiconque ne partage pas ses vues, de prétendre que lui seul, Georges Forest, détient la vérité, possède le secret, l'art de guider la francophonie de cette province vers une nébuleuse émancipation. Nous ne lui reconnaissons surtout aucunement le droit qu'il semble croire détenir d'obliger les gens à le suivre sous peine d'anathème.

Personne, que nous sachions, n'a demandé à Monsieur Forest de se placer dans la situation où il se trouve présentement. Monsieur Forest ne détient aucun mandat, que nous sachions, n'a aucunement le droit non plus de prétendre que, parce qu'il s'est placé dans la situation que nous connaissons, la population franco-manitobaine doit absolument adopter sa cause, en payer les frais, n'a aucunement le droit ni la compétence de définir, disons-nous, ce qui selon lui doivent être les responsabilités de la Société Franco-Manitobaine et de LA LIBERTÉ. Hors l'orbite de Georges Forest, semble-t-il croire, point de salut! Nous respectons les opinions de Monsieur Forest comme nous respectons les opinions de tous. Mais nous ne reconnaissons à Monsieur Forest ni le droit ni en maints cas la compétence de nous dire comment aborder les situations, traiter les problèmes, de nous dire quoi écrire et quand écrire.

Monsieur Forest croit — le croit-il vraiment? — que le seul fait de changer des lois, de faire des lois, va régler le cas des Franco-Manitobains, va freiner l'assimilation, va produire, comme ça, un revirement dans l'attitude de nos gens qui se mettraient, comme ça, parce qu'il y a une loi, à parler français? Il suffit d'ouvrir les yeux et de voir comment les choses se passent autour de nous, dans la rue, dans la cour de l'école, au magasin, au Centre culturel, partout.

Le problème véritable de la francophonie manitobaine n'est pas celui de la Loi de 1870 qui reconnaissait le français et l'anglais comme langues officielles au Manitoba, ni de la Loi de 1890 qui ne reconnaissait plus que l'anglais comme langue officielle en cette province. La survie de la francophonie — le groupe des quelque 39,000 qui demeurent et que l'on a appelé "le petit reste" des 86,000 personnes d'origine canadienne-française qui habitent cette province — réside dans le vouloir, la volonté de chacun de maintenir la culture de leur père, de durer en français. Et cela, nous le redisons, commence à la maison d'abord, au foyer, et devrait se poursuivre à l'école. A l'école française. C'est pour cela que depuis longtemps nous bataillons pour l'école française.

Quant à la question de la Loi de la Langue officielle du Manitoba, nous reprenons ce que nous avons écrit dans notre éditorial du 6 janvier: "Le jugement de l'honorable Juge Dureault fut rendu en Cour de Comté. Cette affaire n'en restera certainement pas là. Nous croyons que le Procureur général du Manitoba, l'honorable Howard Pawley, doit en appeler du jugement de l'honorable Juge Dureault et pousser le cas jusqu'en Cour Suprême. Là, seulement, on saura".

Nous ne croyons pas que Monsieur Forest ait de leçon à nous donner. L'attitude qu'il prend de faire des remontrances à ceux qui n' "embarquent" pas automatiquement dans ses causes et ses campagnes, est prétentieuse, arrogante, outrecuidante. Monsieur Forest en est rendu à croire que lorsqu'il éternue, toute la communauté doit se moucher.

Jean-Jacques Le François

Lettres à LA LIBERTÉ

Les partisans du 50-50

Monsieur le Rédacteur,

La vérité et toute la vérité, s'il vous plaît! Le 26 janvier 1976 le Conseil Provincial des Educateurs Franco-Manitobains recommandait l'école française. Selon la position adoptée par la Manitoba Teachers' Society, ces écoles françaises "utiliseront la langue française comme langue d'enseignement, de communication et d'administration, tout en créant une ambiance favorable au développement de la langue française." .

Cette position fut acceptable aux EFM, et à la MTS, parce qu'elle est conforme à la loi 113 et permet plusieurs formules d'écoles françaises. Elle permet la formule d'écoles françaises telle que préconisée par le Bureau de l'Education Française dans son document "Pour un réseau d'écoles françaises au Manitoba", document qui fut rejeté par le gouvernement manitobain, nous le savons, car il prétendait que la loi 113 donnait aux parents le choix **entre** le français et l'anglais comme langue d'instruction pour leurs enfants. Il est évident que la loi 113 permet le choix des deux langues officielles.

Donc la position des EFM et de la MTS permet l'école française dans laquelle l'instruction se fait en français jusqu'à la 4e année pour ensuite y ajouter le "bon" cours d'anglais.

Elle permet aussi l'école française telle que définie dans le rapport Symons, (rapport d'une commission gouvernementale ontarienne), que je cite: "Le sens précis des termes «écoles françaises» et «écoles bilingues» a été l'objet d'une confusion compréhensible. Les écoles de langue française ne sont pas forcément et exclusivement des établissements dans lesquels toutes les matières, à l'exception de l'anglais sont enseignées en français. Dans une école française, plusieurs cours, ceux de langue anglaise mis à part, peuvent être dispensés en anglais. C'est à la collectivité francophone que cette école dessert qu'il appartient de choisir la langue d'instruction de chaque cours. Chaque secteur et chaque école doit prendre une décision à cet effet en fonction de ses besoins propres. Dans une collectivité francophone l'élément vital d'une école française est que la langue de communication et de l'administration soit le français et qu'il y règne par conséquence une ambiance nettement française. **Pourvu que l'on s'en tienne à ce principe, il est alors possible de permettre l'enseignement en anglais de certaines matières sans faire perdre à l'école son caractère d'établissement francophone.**"

Voilà donc une autre définition d'écoles françaises qui est conforme à la position des EFM et de la MTS. Il faut remarquer que la définition d'écoles françaises de la MTS ne parle pas de pourcentage. Cette position ne limite aucunement ni le droit des parents ni le pourcentage de français enseigné. Elle décrit très bien l'école française à programme B que nous désirons.

Soyez francs, les grands responsables, et exposez toute la vérité,

1. - L'école française, à programme A et l'école française à programme B sont **également** préconisées et adoptees dans la politique de la MTS. Voilà toute la vérité!

2. - Vous savez que le document de travail du Bureau de l'Education Française intitulé "Pour un réseau d'écoles françaises au Manitoba" a été rejeté par le gouvernement manitobain. Il est mort. Vous vous rendez ridicule en continuant d'en parler. Vous êtes dans le deuil, mais il faut néanmoins l'enterrer.

3. - La MTS n'a pas accepté votre terme "HOMOGENE", car les écoles, françaises ou non, doivent demeurer des écoles publiques. Alors vous avez dû ajouter à la politique des EFM la clause suivante: Qu'il soit aussi résolu "que les écoles françaises soient accessibles à tout étudiant qui désire recevoir un enseignement en français et peut s'exprimer en français à condition toutefois que l'entrée au niveau de la maternelle et de la première année ne soit refusée à aucun étudiant".

4. - Que là où l'école d'immersion ou le programme d'immersion en français n'existe pas pour quelque raison que ce soit, que l'école française soit accessible aux étudiants non-francophones.

5. - La MTS vous a aussi contraints à penser à nos amis les anglophones. Vous avez dû inclure dans votre politique des écoles d'immersion pour étudiants non-francophones.

La position adoptée par la Manitoba Teachers' Society est donc saine et acceptable. Il n'y a pas de radicalisme dans cette position. Les préjugés et le séparatisme n'existent que chez certains nouveaux-venus qui cherchent à se faire valoir et à promouvoir leurs ambitions.

Parents qui désirez l'école française à instruction 50-50, école dans laquelle le français est à l'honneur, école qui permet à vos enfants de se préparer un avenir dans une province à majorité anglophone tout en conservant leur langue et leur identité, sachez que nous passons à l'action intensive pour revendiquer vos droits, tels que garantis par la loi 113. Entre autres, nous aurons dans les journaux des articles mensuels pour vous éclairer et vous informer sur ce qu'est la vérité au Manitoba.

Sincèrement,

Adélard Gendron
Comité de parents qui favorisent le programme "B" à l'école du Précieux-Sang.

N.D.L.R. — Le document de travail du Bureau de l'Education Française intitulé "Pour un réseau d'écoles françaises au Manitoba" n'a été ni "rejeté", comme il est dit dans cette lettre, ni retenu.

Les lettres à LA LIBERTÉ

Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres qu'ils nous adressent doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Les lettres anonymes ne seront pas publiées. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. Enfin, nous demandons à nos lecteurs d'être brefs lorsqu'ils nous écrivent.

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre du la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.

DIRECTEUR : Marcien Emond.

RÉDACTEUR EN CHEF : Jean-Jacques Le François. JOURNALISTE COOPÉRANT: Albert Lemmel.

SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES: Réjean Morin. Au téléphone: 247-4824.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada. $8.50 aux Etats-Unis, et $9.50 dans les autres pays.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe : no 0477.

LÉGALITÉ... (suite)

Cela aurait été totalement une affaire publique si au moment voulu, au moment où nous faisions appel auprès de la cour de comté de Saint-Boniface, la Société Franco-Manitobaine avait accepté l'offre que nous lui faisions de prendre cette cause qui est la cause de tous les Franco-Manitobains. Mais elle a jugé bon de ne pas y toucher, puisque ce n'était pas dans ses priorités.

Je n'ai pas de gros reproches à faire à la SFM, sauf que pour une raison ou une autre elle semble agir après les coups plutôt que d'aller au-devant et obtenir pour les francophones ce qui leur est dû.

Si je veux en faire un procès de tout le monde c'est que ce serait ridicule, et pour moi-même et pour la francophonie, de laisser passer cet incident et dire simplement: "Bien, voilà. Il a gagné que ses billets soient en français, et que les billets de contraventions à Saint-Boniface soient bilingues."

Puisque l'avocat Walker, au mois de juillet, avait jugé bon d'ouvrir la porte sur l'argument constitutionnel, il nous a fallu aller tout le long de la ligne.

Le 17 avril se tiendra le congrès annuel de la SFM. Saisirez-vous cette occasion pour exprimer vos critiques?

Je ne le ferai pas de mon propre chef. Si on me pose la question je dirai ce que je pense à ce moment-là. Mais j'espère que d'ici le 17 avril il y aura eu le temps, peut-être même à la SFM, de faire appel aux Etats Généraux du Manitoba français pour peut-être changer son fusil d'épaule. Il faut maintenant regarder l'avenir avec un nouveau point de vue, soit celui de l'égalité des langues et non pas dans une position de quémandeurs, de quéteux, de minorité incapable de subvenir à elle-même.

Une bataille pour la bilinguisation des cours de justice correspond-elle actuellement à un besoin prioritaire des franco-manitobains?

Oui. Au moment même où nous avons des arguments sur la constitution du Manitoba, comme celle du Canada, au moment même où l'avenir du pays risque de lancer les Franco-Manitobains dans la diaspora, avec la séparation du Québec, je suis certain qu'il ne faut pas attendre d'avoir réglé le reste des problèmes pour faire savoir que nous avons tout de même un "argument" historique qui vaut la peine d'être entendu pour le bien de tout le monde. LA LIBERTÉ semblerait dire: "Le malade a perdu la santé, alors laissons-le périr". Moi, il y a longtemps que je refuse de mourir. Je ne suis pas le "canard noir" de M. Lévesque, je ne suis pas un de ceux qui prétendent rester francophones juste pour leur intérêt personnel, je suis intéressé à ce que la francophonie soit à la portée de tous les Franco-Manitobains, même à celle des gens qui parlent une "langue créolisée" comme l'esprit de M. Le François.

Vous parlez de laisser mourir le malade. Mais n'êtes-vous pas, vous M. Forest, en train de soigner ce malade d'un mal de tête alors qu'il souffre d'un cancer?

Vous revenez à cette question qui voudrait dire qu'il y a difficulté pour les gens de parler le français à la maison. . .

Non. Je veux dire par là que les besoins prioritaires actuels, pour lutter contre l'assimilation, sont peut-être autres que des droits juridiques.

Disons qu'il y aurait d'autres besoins que moi je ne connais pas et que je parie que vous-même ne pouvez pas dire à ce moment. Mon "argument" a, à mon avis, le devant de la scène. Il ne faudrait quand même pas le laisser de côté pour céder la place à un autre "argument", une autre affaire pour que cela aille mieux. Si ceci est tellement vilain, qu'on me le dise, ce n'est pas ce qui me vient de la bouche de la masse des francophones. Le Franco-Manitobain moyen se sent soulagé à cause de cette affaire. Le journalier qui autrefois se faisait référer comme "damned frenchman", "frenchie" et "Pea Soup", aujourd'hui peut laisser passer ces paroles pardessus la tête en disant: Je suis fier d'être franco-manitobain, car j'ai raison d'être. Nous avons maintenant droit de cité. L'égalité des langues est établie au Manitoba.

On parle souvent de s'unir entre francophones autour d'une même cause. Par exemple, l'école française. Commencer une nouvelle bataille ne revient-il pas à fractionner les efforts?

La bilinguisation des cours de justice n'est qu'une facette de notre affaire. L'article 23 dit que les deux langues sont facultatives et dans la législature et en cour. Et que tout document provenant de ces deux endroits doit être obligatoirement bilingue. Si nous prenons la législature qui est l'endroit où on crée les départements, tout ce qui découle de la législature dans le département de l'Education, par exemple, devrait être bilingue. Les règlements de l'éducation devraient être publiés dans les deux langues.

Il est fort probable que notre "argument" peut régler plus rapidement toutes les disputes qui se passent au sujet de la francisation de nos écoles. Car la grande faiblesse du Bill 113 est d'être une législation permissive. Elle permet dans la même école à un groupe de parents de vouloir l'école française alors que d'autres n'en veulent pas, et alors on se bat. Et la commission scolaire se moque de nous en disant: "Quand vous serez d'accord on vous donnera ce que vous voulez". Cela durera tout le temps cet "argument-là", à moins de le régler à la source, au département de l'éducation. La province du Manitoba, depuis le 14 décembre est une province bilingue.

DES REPROCHES À LA LIBERTÉ

Vous faites un certain nombre de reproches à LA LIBERTÉ en public. Pourquoi ces attaques?

Le temps presse. M. Le François répondait au Dr Doyle que ses propos dans la lettre à la rédaction n'étaient que les opinions d'un homme. Si les éditoriaux de M. Le François sont, non pas les propos de M. Le François lui-même, il faudrait croire que ce sont les propos de Presse-Ouest Limitée. Et si Presse-Ouest Limitée a une politique de vouloir, comme on semble le croire dans les éditoriaux de M. Le François, favoriser plutôt la séparation du Québec que de se mêler à l'avenir même de la francophonie ici au Manitoba, il faut croire qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Moi je suis porté à croire que les éditoriaux de M. Le François ne valent pas plus qu'une lettre à la rédaction et ne devraient pas être pris comme étant la position du journal.

Cette attaque est injustifiée. Il y a très peu d'éditoriaux à propos du Québec, et quand il y en a eu, c 'était au moment où la question devenait une question d'ampleur nationale. Les autres éditoriaux portent sur l'éducation française, le coopératisme, etc.

Lorsqu'il parle de l'éducation française, M. Le François a trop grande faiblesse à dire que c'est à la maison que commence l'éducation française, c'est la responsabilité des parents, on ne le parle pas, on ne parle ni bien l'anglais ni le français. . .

Mettons d'abord la loi à sa place, rendons le français légal à tout point de vue sur la rue, et à ce moment-là il sera facile de convaincre les parents, d'animer toute la communauté et de dire "nous avons besoin de traducteurs, cela prendra tant d'années, mettons-nous d'abord à bien savoir notre français". Les secrétaires, les instituteurs, l'éducation française, tout cela sera beaucoup plus demandé si la loi permet que le français ne soit pas seulement un réglement permissif au Manitoba mais un fait accompli.

Est-ce là votre reproche essentiel à LA LIBERTÉ?

Je fais le lien, et je crois avec raison, entre la SFM et LA LIBERTE, puisque l'un dépend de l'autre, c'est qu'il y a à la SFM un manque de "leadership" flagrant. Il a à LA LIBERTÉ un manque de responsabilité envers cette question en particulier.

Qu'est-ce que vous appelez un manque de responsabilité?

La responsabilité du journal, qui est effectivement le journal des Franco-Manitobains, devrait être de voir clair sur cette question et au moins en parler.

Est-ce que LA LIBERTÉ a informé les gens sur l'article 23 de la constitution du Manitoba? Est-ce que LA LIBERTÉ a informé les gens sur et la vie et la photo du juge Dureault? Est-ce que LA LIBERTÉ a fait quelque chose sur cette affaire?

L'affaire Forest est depuis le mois de septembre, outre une affaire personnelle, une affaire de toute la francophonie du Manitoba. Si vous ne le croyez pas, posez la question dans vos colonnes. Combien de lecteurs du journal croient que ceci est une affaire qui touche tout le monde? Si vous n'avez pas de réponse, personne ne lit LA LIBERTÉ.

LA LOI ET LES FAITS

Vous semblez croire qu'une seule loi peut renverser l'évolution sociale et combattre efficacement l'assimilation de 40,000 francophones entourés de 200 millions d'anglophones...

Mais oui nous sommes noyés dans la masse. Mais il faudrait prendre une des deux positions: soit croire que parce qu'on est noyé dans la masse, il faut "s'assimiler ou partir", ou bien il faudrait croire qu'en dépit de la masse nous sommes capables de nous développer et nous épanouir.

Le développement est certainement basé sur ce qui nous devient légal. Imaginons maintenant que si tous les documents de la cour

(suite, page 6)



Voici la Reine du Festival pour cette année, Paule Bertrand, entourée des princesses Claire Normandeau et Lizanne Lachance.

L'actualité

LE "VOYAGEUR" QUE L'ON CÉLÈBRE

Le "Voyageur" que l'on célèbre de nos jours est le successeur du coureur de bois, ce jeune homme fasciné par la vie à l'indienne, la course en forêt et la traite des fourrures. Les premiers coureurs de bois travaillaient pour eux-mêmes. Puis le commerce des fourrures se développant, le coureur de bois, devenu "voyageur" pour se donner quelque légalité, passe au service des marchands, puis des compagnies.

Après la Conquête, les voyageurs sont au service des trafiquants anglais et écossais. Ils sont des "engagés". Le voyageur de l'époque est "cet homme de peine, écrit Monseigneur Antoine D'Eschambault, l'engagé des compagnies de fourrures, celui qui roula d'un océan à l'autre dans sa coquille de bouleau; guide, canotier, interprète, homme de toutes les besognes et de toutes les tâches, qui s'éleva parfois au rang de commis dans un fort de traite, mais plus souvent vécut et mourut dans l'obscurité et l'oubli. Non seulement celui-là survécut à l'époque française, poursuit l'historien, mais il en prolongea l'influence — surtout pour ce qui est de l'Ouest canadien — pendant plus de deux cents ans".

Le développement graduel du pays, l'industrialisation, rendirent le voyageur inutile. Mais alors que l'industrie du bois prend de l'ampleur dans l'Est, le bûcheron et le "draveur" succèdent au voyageur. Notre homme s'enfonce maintenant dans la forêt pour trimer dur tout l'hiver à abattre des arbres et, au printemps, faire "descendre" les billes par les rivières, ce qui demandait une adresse peu ordinaire, et enfin, de la Gatineau, conduire sur la rivière Outaouais et le fleuve Saint-Laurent ces billes assemblées en de grands radeaux jusqu'aux scieries de Québec. C'est de ces "chantiers" que proviennent nombre de légendes canadiennes-françaises dont celle de la Chasse-Galerie selon laquelle les hommes des chantiers, au coeur de l'hiver, utilisaient des canots qu'ils faisaient filer dans l'air en prononçant des formules magiques, pour "voyager" de leur lieu de travail vers les villages où se trouvaient leurs amis et leurs "blondes". . .

La modernisation des "chantiers" a fait disparaître le rude bûcheron et le draveur d'autrefois. Devenu bûcheron et "draveur", le voyageur s'est de nos jours, transformé en conducteur de ces énormes camions qui roulent sur les grandes routes transportant les marchandises d'un bout à l'autre du continent. Mais voyageur, bûcheron, draveur, conducteur de camion, notre homme est toujours. . . "au service des compagnies". . .

Jean de Lotainville



LA S.F.M. NOUS INFORME

RÉSERVEZ! RÉSERVEZ! RÉSERVEZ ATTENTION! ATTENTION!

Le Conseil Jeunesse Provincial en collaboration avec le Collège Universitaire de Saint-Boniface organise un COURS DE LEADERSHIP. Le premier du genre COLLOQUE, avec une orientation très spécifique "La Jeunesse et la société".

Venez échanger, discuter, participer à ce programme visant à développer le secteur jeunesse.

Plus de détails suivront la semaine prochaine - plus de détails en composant 233-4915.

RÉSERVEZ! RÉSERVEZ! RÉSERVEZ

•••••••••

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE À LA BROQUERIE

Le programme de développement communautaire est un service de la Société Franco-Manitobaine. Ce programme vise à offrir l'aide organisationnelle et les ressources humaines aux paroisses francophones qui veulent promouvoir l'épanouissement de leur communauté.

Ce service peut être sous forme de cours, de sessions d'information, de groupe de discussions ou d'étude, etc... Le groupe est alors encouragé à évaluer sa situation, ses besoins et à élaborer les plans d'action appropriés.

Une première rencontre d'information générale aura lieu à l'école élémentaire de La Broquerie, mardi 1er mars à 20h30.

BIENVENUE À TOUS

"L'AFFAIRE FOREST"

À Sainte-Agathe
Mardi, le 22 février
Salle des Vétérans, à 20h

Dans le cadre de son programme de développement communautaire, la S.F.M. vous invite à assister à une session d'information sur "l'Affaire Forest".

Les invités: Georges Forest, citoyen de Saint-Boniface
Maître Alain Hogue, avocat de M. Forest

La discussion qui suivra vous amènera à prendre conscience de l'importance de cette affaire pour l'avenir des Franco-Manitobains.

•••••••••

LES FRANCO-MANITOBAINS ET L'ACTUALITÉ POLITIQUE

La deuxième des trois sessions d'orientation aura lieu mercredi le 23 février, à 20 heures, Salle Pauline-Boutal.

THÈME: "LES PARTIS POLITIQUES CANADIENS"
Toute personne intéressée pourra s'inscrire à l'entrée.

•••••••••

LE CENTENAIRE DE SAINT-PIERRE-JOLYS

N'OUBLIEZ PAS LA SOIRÉE MASCARADE DU MARDI GRAS À SAINT-PIERRE-JOLYS
le 22 février
BIENVENUE À TOUS

AUX ÉLECTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE SPRINGFIELD



Je désire faire savoir à nos membres et à nos amis que, de nouveau, je solliciterai des électeurs de la circonscription de Springfield, aux prochaines élections provinciales, le mandat de les représenter à la Législature au nom du Nouveau Parti Démocratique. Je sollicite l'appui de tous.

Une assemblée de mise en nomination aura lieu samedi le 5 mars 1977 à 7h00 p.m. au Hazelridge Community Hall, à Hazelridge, Manitoba, assemblée qui sera suivie d'une soirée sociale.

René-E. Toupin
380, chemin Hoddinott

cuisine

RECETTES FRUGALES

Plats de résistance

Chaque tournée au supermarché est un défi afin de trouver des aliments à la fois nutritifs et économiques. Dans cette publication, les recettes incluses permettront de varier les menus quotidiens tout en les gardant à des prix abordables. Le premier pas à franchir dans la planification des menus est le choix du plat de résistance. Deux questions se posent alors:

1) QUELS ALIMENTS DOIVENT ENTRER DANS UN PLAT DE RÉSISTANCE?

Le Guide alimentaire canadien nous aide à répondre à cette question. Il recommande de servir une portion de viande, poisson, volaille, oeufs, fromage, haricots secs ou pois secs chaque jour. En supplément, les oeufs et le fromage devraient être consommés au moins trois fois par semaine. Chacun de ces aliments fournit une certaine quantité de protéines recommandée pour une journée. Les aliments protidiques autres que la viande permettent de varier et de réduire le coût des plats de résistance.

2) COMMENT CHOISIR DES RECETTES QUI CONTIENNENT DES INGRÉDIENTS RICHES EN PROTÉINES?

Choisir des recettes dans cette publication ou adapter les vôtres afin de les rendre moins coûteuses. Les conseils suivants peuvent vous aider à abaisser le coût de votre facture d'épicerie.
— Préparer des recettes en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la famille et de façon à ce qu'il n'y est pas de restes.

— Si des viandes sont choisies comme source de protéines; choisir celles qui peuvent être allongées avec des sauces, des farces ou autres aliments.

— Choisir les ingrédients les moins dispendieux, par exemple utiliser les fruits et les légumes frais en saison, c'est le moment où ils sont le plus économiques. Durant les autres périodes de l'année, employer des produits congelés ou en conserve.

— Eviter de faire usage d'épices ou de fines herbes dispendieuses que l'on retrouve dans quelques recettes seulement. Ne pas les servir ou les remplacer par d'autres que vous avez complété par les légumes ou les viandes qu'on y ajoute et qui apportent leur propre saveur.
apportent leur propre saveur.

— Utiliser du lait écrémé en poudre et de l'eau pour remplacer le lait dans la cuisson ou la préparation de pâtisserie.

— Remplacer les fromages de spécialité par du fromage cheddar ou du fromage transformé.

— Remplacer le beurre par de la margarine ou par une tartinade.

— Des biscuits à la poudre à pâte servis avec de la confiture constituent un type de dessert non dispendieux. Les conseils donnés pour la préparation des plats de résistance peuvent aussi s'appliquer aux desserts et ainsi en réduire le coût.

CROÛTES SOUFFLÉES AU FROMAGE

8 tranches de pain
4 c. à thé de margarine
2 tasses (8 onces) de fromage cheddar râpé
1½ tasse de lait écrémé en poudre
½ c. à thé de sel
¼ c. à thé de poivre
½ c. à thé de moutarde sèche
3 tasses d'eau
3 oeufs battus

Tartiner chaque tranche de pain de ½ c. à thé de margarine. Disposer 4 tranches de pain dans un plat à four beurré et saupoudrer la moitié du fromage puis répéter une autre fois. Mélanger lait en poudre, assaisonnements puis ajouter eau et oeufs; verser sur le pain. Cuire à 350oF. jusqu'à ce que gonflé et doré (30 à 35 minutes). 6 portions.

CROQUETTES AUX OEUFS

⅓ tasse d'oignon haché finement
1 c. à table de margarine
2 tasses de mie de pain
1 c. à thé de sel
½ tasse d'eau
3 c. à table de lait écrémé en poudre
6 oeufs cuits dur, hachés
1 tasse de fromage cheddar râpé
1 c. à table de farine
1 c. à table de paprika
2 c. à table de margarine

Sauter l'oignon dans 1 c. à table de margarine jusqu'à transparence. Ajouter en remuant mie de pain, sel, eau et lait en poudre. Retirer du feu et ajouter oeufs et fromage. Laisser refroidir puis façonner en 6 croquettes. Saupoudrer légèrement avec farine et paprika. Brunir 2 minutes de chaque côté dans 2 c. à table de margarine. 6 portions.

PAIN PERDU AU FROMAGE

3 c. à table de margarine
3 c. à table de farine
½ c. à thé de moutarde sèche
¼ c. à thé de sel
½ tasse de lait écrémé en poudre
1½ tasse d'eau
1½ tasse (6 onces) de fromage émulsionné, râpé
12 tranches de pain grillé

Fondre la margarine et mélanger avec farine, assaisonnements et lait en poudre. Ajouter l'eau graduellement et cuire en remuant jusqu'à ce que lisse et épais. Ajouter le fromage et remuer pour fondre. Servir sur rôties. 6 portions.

CHAUDRÉE AUX LENTILLES

1½ tasse de lentilles
4 tasses d'eau
2 c. à thé de sel
3/4 tasse d'oignon haché
½ tasse de céleri haché
2 c. à table de gras
1 boîte (28 onces) de tomates en conserve
2 tasses de pommes de terre en dés

Laver les lentilles. Ajouter eau et sel et amener à ébullition. Réduire la chaleur, couvrir et mijoter 30 minutes. Sauter oignon et céleri dans le gras jusqu'à ce que l'oignon soit transparent. Ajouter aux lentilles les autres ingrédients; couvrir et cuire 30 minutes de plus. Quantité: 6 tasses.

CHAUDRÉE AUX GRAINES DE SOJA

1 tasse de fèves de soja sèches
6 tasses de liquide (eau plus liquide des fèves)
2½ c. à thé de sel
¼ c. à thé de poivre
1 boîte (28 onces) de tomates en conserve
2 tasses de pommes de terre en dés
2 tasses de carottes en dés
1 tasse d'oignon haché
⅔ tasse de lait écrémé en poudre
1 tasse d'eau

Laver les fèves puis les laisser tremper dans l'eau toute une nuit. Egoutter et réserver le liquide. Mélanger fèves, liquide, sel, poivre et tomates. Couvrir et cuire jusqu'à ce que les fèves soient tendres (1½ à 1 3/4 heure). Ajouter les légumes et continuer de cuire jusqu'à ce qu'ils soient tendres (environ 45 minutes). Mélanger lait en poudre et eau puis réchauffer et ajouter à la soupe. 10 portions.

SOUPE AUX POIS

2 tasses (1 livre) de pois cassés
12 tasses d'eau
1 os de jambon avec viande
1 tasse d'oignon haché
½ tasse de céleri haché
2 c. à thé de sel
¼ c. à thé de poivre
1 tasse de pommes de terre en dés

Mélanger tous les ingrédients, saus les pommes de terre. Couvrir, amener à ébullition et mijoter jusqu'à ce que les pois soient tendres (environ 2 heures). Ajouter les pommes de terre et cuire jusqu'à tendreté (environ 15 minutes de plus). Enlever l'os de jambon et couper la viande en dés. Passer au tamis ou mêler au mélangeur, si désiré. Ajouter la viande et chauffer la soupe. 10 portions.

NIDS DE POMMES DE TERRE

2 tasses de pommes de terre en purée* chaudes (environ 4 moyennes)
Pincée de sel
¼ c. à thé de sel
1 c. à table de margarine
1 c. à table de lait
6 oeufs
Pincée de sel
Pincée de poivre
⅓ tasse de fromage émulsionné, râpé

Mélanger les 5 premiers ingrédients et façonner en 6 balles. Déposer sur une plaque de biscuits beurrée et presser les centres en leur donnant une forme de coupe. Déposer un oeuf dans chacune des coupes et assaisonner de sel et de poivre. Cuire à 325oF jusqu'à fermeté (environ 25 minutes). Saupoudrer de fromage durant les 10 dernières minutes de cuisson. 6 portions.

* Les pommes de terre sont réduites en purée sans margarine et sans liquide.

RADIO-CANADA ET LE FESTIVAL

Cette année, CKSB Radio-Canada a voulu amplifier sa participation au cours de cette semaine d'activités au Festival.

Directement du Centre Communautaire du Précieux-Sang, 202, rue Kenny, dès 8h30 nous diffuserons quotidiennement, en direct, une émission d'une heure, VOYAGEUR BONJOUR, au cours de laquelle, l'animateur Jean-Guy Roy s'entretiendra avec plusieurs invité(e)s.

Un petit-déjeuner aux crêpes sera servi par la classe des finissants de l'école Précieux-Sang à compter de 8h00. Le café sera offert gratuitement par CKSB Radio-Canada.

Tous sont invités à assister à la mise en ondes de cette émission tout en "petit déjeunant".

(Communiqué)

de ci, de ça...



Un comité Québec-Manitoba. — Les échanges culturels entre le Québec et le Manitoba datent d'il y a déjà quelques années. Nous apprenons maintenant qu'un organisme est en voie de structuration, dont l'activité sera d'accentuer ces échanges. Au Québec, ce domaine relève du ministère des Affaires intergouvernementales (dont le ministre titulaire, l'honorable Claude Morin, sera à Saint-Boniface le 13 avril à l'invitation de la S.F.M.), et c'est Monsieur Olivier Tremblay, du ministère Québécois de l'Education, qui dirigera la section québécoise du nouvel organisme. La section manitobaine relève du sous-ministre adjoint à l'éducation française, Raymond Hébert. Excellente initiative que ce comité Québec-Manitoba: il peut en résulter beaucoup pour la francophonie de cette province.

*** ***** ***

Les exigences. — Selon un communiqué de la Fédération des Francophones Hors Québec, daté du 8 février, l'organisme bénéficierait d'un budget accru pour le programme des groupes minoritaires de langues officielles, ce qui laisserait "présager que les exigences minimales formulées par la F.F. H.Q. pour 1977 seront respectées dans le domaine budgétaire". "La F.F.H.Q., poursuit le communiqué, avait exigé un budget de 5.9 millions pour l'année financière 1977-1978, somme (que l'organisme avait) jugée acceptable et qualifiée de budget de rattrapage pour le développement de nos communautés". La F.F.H.Q. "réclamait, en outre, la révision immédiate des politiques nationales et des structures gouvernementales relatives au programme d'aide aux minorités". La F.F.H.Q. souligne dans son communiqué que ce "déblocage de fonds n'est qu'une des exigences qu'elle avait exposées aux autorités gouvernementales il y a plus de quinze mois".

*** ***** ***

Les rubriques populaires. — L'une des rubriques populaire dans LA LIBERTÉ — et nous le savons par des appels téléphoniques nombreux — est celle de la cuisine.

*** ***** ***

Les départs. — Edmond Beaudry, le chargé des relations publiques et du domaine de l'éducation à la Centrale des Caisses populaires du Manitoba quittera son poste pour quelques années pour assumer des fonctions, toujours dans le domaine coopératif, en Afrique, pour être précis à Lomé, au Togo. *Ses services seront assurés là-bas par l'action de l'Association canadienne des Caisses d'Economie, du Mouvement coopératif Desjardins, et une subvention de l'Agence canadienne de Développement international, organisme du gouvernement fédéral.*

*** ***** ***

Le code postal. — Il faut se rappeler que lorsque vous changez d'adresse, le code postal correspondant au lieu que vous quittez ne vous suit pas, ne déménage pas avec vous. Le code postal, nous dit le ministère des Postes, fait partie intégrale d'une adresse, tout comme le nom d'une rue, le numéro civique de la maison. Si vous prévoyez déménager, consultez Postes Canada (985-2570) où l'on vous donnera le code correspondant à votre nouvelle adresse. Si vous employez votre ancien code, votre courrier subira des délais.

*** ***** ***

Ministre québécois à Winnipeg. — Un ministre important du gouvernement québécois, le ministre d'Etat pour le développement économique, l'honorable Bernard Landry, sera l'orateur invité de la Winnipeg Society of Financial Analysts, lors d'un grand dîner organisé par cette association, qui aura lieu à l'hôtel Fort Garry le 24 de ce mois.

*** ***** ***

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — L'organisation mondiale pour la protection des droits civiques Amnesty International accuse les forces de sécurité ougandaises de s'être livrées à des massacres sur une vaste échelle en Ouganda, depuis l'arrivée au pouvoir du maréchal Idi Amin Dada en 1971.

Dans un rapport soumis à la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies, qui se réunit en session, aujourd'hui à Genève, l'organisation assure que les forces de sécurité ougandaises ont recours à la torture systématique des prisonniers.

Selon les estimations de Amnesty International, de cinquante mille à trois cent mille personnes auraient été exécutées sommairement en Ouganda depuis 1971. L'organisation fait état du meurtre de "milliers" de soldats appartenant aux forces régulières ougandaises et au massacre "systématique" de deux cents Kenyans en Ouganda, en 1976.

"Un nombre important de hautes personnalités civiles ont été arrêtées et ont par la suite disparu (...). Arrestations et disparitions se produisent dès le moindre incident menaçant le régime", écrit-elle dans son rapport.

*** ***** ***

LÉGALITÉ... (suite)

étaient officiellement traduits, on se passe le mot et qu'il s'entend cent procès, deux cents procès par année en français totalement et qu'alors nos avocats parleront davantage le français, nos enfants chercheront à devenir avocats, il y aura des juges qui seront canadiens français, il y aura certainement toute une série de positions jusqu'au sommet, la traduction simultanée qui doit suivre...

Prochainement il va falloir réclamer à l'autorité suprême la traduction des procès de la législature. Combien d'autres députés présentement en Chambre pourraient parler ou apprendre le français? On pourrait encourager un Canadien-Français ou un Français de France devenu Canadien, à devenir député. . .

N'est-ce pas un peu rêver que tout cela?

Il y a des gens qui disent que je rêve en couleur, mais celui qui ne rêve pas en couleur refuse de croire qu'on peut avoir la télévision en couleur.

Comment comptez-vous faire de "l'affaire Forest" "notre affaire"?

On peut en faire l'affaire de tout le monde en réalisant qu'il serait bien mieux de vivre au Manitoba avec un statut du français à égalité avec l'anglais. Je ne veux pas dire que je voudrais que la langue de travail, la langue majeure soit la langue française, mais du moins que tout ce qui découle de la législature et des cours du Manitoba soit parfaitement bilingue.

Je crois qu'avec cette décision prise il serait mieux pour tout Franco - Manitobain de vivre et respirer en français au Manitoba. Une fois qu'on aura réalisé ce fait-là, il s'agira de se tenir debout et de faire sa petite contribution. Avec 60,000 Franco-Manitobains, cinquante sous font 30,000 dollars, grosso modo la somme qu'il pourrait nous en coûter pour porter l'affaire en Cour Suprême. C'est le nombre d'individus qui auront pris connaissance de ceci qui compte. Et c'est encore une fois un reproche que je fais à LA LIBERTÉ de ne pas avoir donné ce renseignement qui permettrait aux gens de juger pour eux-mêmes.

(Propos recueillis par A. L.)

Lettres

Chacun a droit à son opinion

Monsieur le Rédacteur,

Vous dites à F. P. Doyle (3 février 1977): "Chacun a droit à son opinion." C'est vrai — à condition que cette opinion soit quand même soutenable. Or l'opinion de F.P. Doyle est hautement soutenable et rejoint celle de Socrate, de Jean LeMoyne, de Brian Moore, et de bien d'autres encore. Je m'en tiens à ces trois là pour m'en tenir à votre recommandation à vos lecteurs "d'être brefs lorsqu'ils vous écrivent."

Socrate: "Je ne suis ni Athénien, ni Grec; je suis un citoyen du monde."

Jean LeMoyne, dans son livre "Convergences", pp. 50-51: "Or nous ne manquons pas d'aspirants-Franco conformes au modèle — taille comprise — et on frémit à la pensée de ce qui arriverait à un peuple canadien-français constitué en Etat indépendant."

Brian Moore, dans Le DEVOIR: "L'une des raisons pour laquelle j'étais heureux de devenir citoyen canadien c'est que j'en avais assez du nationalisme mesquin dont mon pays de naissance, l'Irlande, donnait l'exemple. Nous avons eu la révolution dont rêvent les Canadiens français et nous avons stagné pendant quarante ans."

Je dirais du nationalisme ce que Wellington disait du patriotisme: "C'est le dernier refuge des gredins." ("The last refuge of scoundrels".)

Veuillez agréer, cher monsieur, l'assurance de mes sentiments fraternels.

L. Paquin





Retour au Pays des Bois-Brûlés

La classe de littérature populaire de Soeur Annette Saint-Pierre présentait en fin de semaine dernière un spectacle à caractère folklorique destiné à présenter la vie des Métis au début de la colonisation du Manitoba. Le spectacle en deux parties montrait d'abord ce pays et les difficultés que Bois-Brûlés et Indiens y rencontraient pour mettre ensuite en scène une veillée "comme autrefois", un bal à l'huile.

On a pu entendre, ou réentendre de vieilles chansons, certaines composées par les premiers pionniers, et rassemblées par M. Henri Létourneau à qui le spectacle était d'ailleurs dédié. On a pu voir ou revoir des danseurs de gigue. La mise en scène avait été réalisée par Louis Dubé, alors que les musiciens étaient dirigés par Dennis Connely. A côté des étudiants du Collège, des anciens comme Ronald Valois, ou des professeurs.

"Au pays des Bois-Brûlés" a fait revivre pour quelque temps le passé. On aura apprécié l'entrain et le dynamisme des étudiants du Collège qui visiblement s'amusaient beaucoup sur scène. Il reste que ce spectacle est un spectacle folklorique et qu'il faut le prendre comme tel. Un retour au "bon vieux temps" effectué de cette manière implique toujours une certaine idéalisation, voire déformation de la réalité passée.

A. L.



LE FESTIVAL THÉÂTRE JEUNESSE SE PRÉPARE

Les troupes de théâtre scolaire foisonnent dans la province et produisent d'année en année des pièces. Le Festival Théâtre Jeunesse leur donne depuis sept ans déjà l'occasion de comparer leurs travaux et présentations respectives. Cette année encore, des techniciens et comédiens du Cercle Molière, le promoteur de ce festival, se mettront à la disposition des écoliers qui veulent monter sur les planches.

Le Festival '77 aura lieu les treize et quatorze mai au Centre Culturel Franco-Manitobain. A cette occasion, les différentes écoles présenteront leurs pièces au public et recevront les commentaires de trois animateurs expérimentés de ce domaine.

Auparavant cependant, du 11 au 29 avril, une équipe de quatre personnes circuleront d'école en école pour conseiller et former tant les acteurs que les techniciens. M. René Baudry coordonnera les activités de cette équipe, composée de deux techniciens du théâtre et de deux comédiens.

"Le théâtre, cela s'apprend et le meilleur moyen d'apprendre est encore de travailler avec des personnes connaissant ce domaine" explique René Baudry en remarquant le temps et l'énergie que consacrent les professeurs à travailler avec leurs élèves.

Contrairement aux années précédentes, le Festival Théâtre Jeunesse ne peut pas réunir tous les élèves au CCFM pendant une semaine, et cela en raison des difficultés que soulève leur hébergement. L'équipe du FTJ travaillera donc avec les élèves, sur place, dans les écoles, sur la pièce même qu'ils présenteront au festival.

D'ores et déjà les inscriptions des écoles sont ouvertes auprès du Cercle Molière. René Baudry se montre optimiste quant à leur participation. "Chaque année, les élèves attendent le Festival pour monter leurs pièces. Ils présentent d'ailleurs de plus en plus de pièces qu'ils écrivent eux-mêmes, un aspect que nous tenons à encourager."

Le Festival Théâtre Jeunesse, s'il est une scène pour les institutions scolaires de laquelle ils peuvent toucher un auditoire plus large, est également un moteur destiné à développer auprès des jeunes le goût de monter sur les planches. Quant au Cercle Molière, il lui fournit régulièrement une source de nouveaux artistes. Plusieurs acteurs de **John's Lunch** et de **L'Extase de Rita Joe** avaient fait leurs premiers pas dans le cadre du FTJ", conclut René Baudry.

Rondo pour Suzanne

avec Suzanne Jeanson

Mercredi, à 19h30

(voir pp. 2 et 3)



COUP D'OEIL

PROGRAMME DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION

SEMAINE DU 19 AU 25 FÉVRIER

RONDO POUR SUZANNE



J'ai souvent hésité. . .



avant de me lancer. . .



J'ai dû quitter mon île...



... y ai souvent pensé...

NOTE DE CBWFT:
Suzanne Jeanson, jeune Manitobaine talentueuse, revient à Winnipeg à l'occasion du lancement de son disque. Marcel Collet, notre réalisateur, l'a rencontrée, il y a quelque temps. Subjugué par son enthousiasme, il l'a filmée — et ça a donné "Rondo pour Suzanne" une émission de variétés qui sera présentée le mercredi 23 février à 19h30, accompagnée par ses musiciens. Suzanne Jeanson interprétera les meilleures chansons de son répertoire. A votre tour, laissez-vous charmer par cette chanteuse au talent incontestable, dans Rondo pour Suzanne. . . mercredi 23 février à 19h30.

CKSB

CHEF DE PUPITRE ET AFFECTATEUR:
Germain Massicotte

Les auditeurs fidèles de CKSB connaissent déjà très bien Germain Massicotte. Nous vous offrons cette semaine sa photo et le résumé d'une conversation tenue avec lui récemment.

Originaire de la province du Québec, il a fait des études à l'Académie Nationale des Annonceurs à Montréal, d'où, même avant d'avoir terminé ses cours, on le sollicitait d'accepter un poste d'annonceur à CFRG Gravelbourg. Il accepta et se retrouva dans les plaines de la Saskatchewan durant l'été de 1967. Il y resta un an et demi et il y combla à la fois, des postes d'annonceur, de rédacteur commercial, de chroniqueur sportif et même de technicien.

En janvier 1969 il arrivait à CKSB en tant que nouvelliste. Il se souvient d'être arrivé pendant la lecture du dernier bulletin de nouvelles de Valmore Gervais qu'il devait remplacer au bulletin suivant. Les difficiles conditions de travail des nouvellistes et l'impossibilité de faire un travail qui lui était satisfaisant le firent bientôt retourner à son premier métier d'annonceur. Pendant cinq ans, il créa et anima bon nombre d'émissions. Il se souvient surtout des émissions jeunesse, telles "Révolution 33-45", "Pleins Tubes", sans oublier non plus la "Discothèque ouverte" qu'il lança. Durant ces cinq années, bon nombre de disques trouvèrent leur chemin dans des foyers franco-manitobains en provenance de CKSB! Selon Germain, il est important de propager la chanson française et de la faire connaître et aimer des jeunes.

Mais après cinq ans de travail comme annonceur, Germain voulut passer à une autre chose et, étant données les nouvelles et meilleures possibilités de travail qu'offrait Radio-Canada, il demanda à être affecté au service de nouvelles, ce qu'il obtint à l'automne 1975. De retour à la salle de nouvelles, il s'efforça d'augmenter la présence de CKSB au niveau de l'actualité et il fit des pressions pour faire augmenter la fréquence des bulletins de nouvelles. A l'automne 1976, il devenait Chef de pupître et affectateur.

J'ai demandé à Germain de m'expliquer le travail de chef de pupître et d'affectateur. Voici en résumé ce qu'il m'a dit. Le Chef de pupître est responsable de tout ce qui passe en ondes, aux bulletins de nouvelles. Il doit donc, d'abord, choisir la nouvelle. Ensuite, il doit vérifier les textes tant pour leur contenu que pour leur composition. L'Affectateur lui, s'occupe de répartir les tâches entre les journalistes, au jour le jour. Après avoir examiné les événements du jour qui sont communiqués par le courrier, les journaux, les suggestions des journalistes et les appels téléphoniques, l'affectateur doit choisir les événements importants et les répartir entre les journalistes disponibles pour qu'ils s'occupent de les "couvrir". De plus, durant la journée, il reçoit les appels, coordonne le travail des journalistes et voit à ce que l'équipement technique nécessaire soit disponible. Somme toute, le travail de l'affectateur et du chef de pupître est de voir à la bonne marche de la salle de nouvelles, au jour le jour, et dans ses détails. Nous souhaitons à Germain encore bien des années à Radio-Canada, et, nous l'espérons au Manitoba.



Quelques changements à l'horaire du dimanche

13h00 Chez-moi: *animée par Jacques Boulanger, une émission de style Disco, avec des invités, de la musique et des propos variés.*

17h00 Informations et Carnet Mondain

17h20 Gens de mon pays.

18h00 Croissant: *animé par Jean-François Doré à Ottawa, cette émission remplacera* La fleur aux dents.

19h00 Les dimanches aux longs cours: *ce sera l'heure d'antenne réservée à Guy Maufette. Cependant, au cours des quelques prochaines semaines, on y retrouvera des animateurs invités.*



... J'ai bien longtemps chanté...



... et très fort travaillé...



... mais me voilà... je reviens...



sous la direction de Marcel Collet dans

"RONDO POUR SUZANNE"

GÉNIES EN HERBE

SAMEDI 18h00

SAINT-CLAUDE
vs
SAINTE-ANNE

le Soir
à 18h00
du lundi au vendredi

---

une légende exotique où se rencontrent l'Orient et l'Occident

MADAME BUTTERFLY



de Giacomo Puccini

avec

MARIA PELLEGRINI

et

PIERRE DUVAL

aux BEAUX DIMANCHES

le 20 février

à 20 h 30

COUP D'OEIL SUR LA SEMAINE

SAMEDI

19 février

9:00 DEMETAN
9:30 WICKIE
10:00 LA PIERRE BLANCHE
10:30 LASSIE
11:00 ENFANTS DU 47 A
11:30 ES-TU D'ACCORD?
12:00 POPOL
12:30 TECHNO-FLASH
13:00 SPORTHEQUE
"Gymnastique Olympique"
14:00 HEROS DU SAMEDI
"Finale hockey Pee-Wee"
15:30 CINEMA JEUNESSE
TINTIN: OBJECTIF LUNE
17:00 BAGATELLE
18:00 GENIES EN HERBE
"SAINT-CLAUDE vs SAINTE-ANNE"
18:30 TELEJOURNAL
18:35 PARTOUT
19:00 SOIREE DU HOCKEY
Canadiens de Montréal vs Flyers
[illegible]1 30 COSMOS 1999
[illegible] 30 TELEJOURNAL
Lecteur: Gaétan Barrette
[illegible] 45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 LA POLITIQUE FEDERALE
23:10 CINEMA
Alphaville. Science-fiction écrit et réalise par Jean-Luc Godard, avec Eddie Constantine, Anna Karina et Howard Vernon. L'agent secret Lemmy Caution arrive à Alphaville, capitale d'un monde de l'avenir, pour y rechercher un savant disparu des Pays extérieurs. Les habitants vivent en robots sous le contrôle d'un cerveau électronique (Fr. 65)
[illegible]•

DIMANCHE

20 février

9:00 WOODY LE PIC
9:30 MON AMI GUIGNOL
9:45 BIBLE EN PAPIER
10:00 JOUR DU SEIGNEUR
11:00 SON ET IMAGES
11:30 CINE MAGAZINE
12:00 LA SEMAINE VERTE
12 00 D'HIER A DEMAIN
14 00 UNIVERS DES SPORTS
15 30 HEURE DES QUILLES
16:30 MONDE EN LIBERTE
17:00 SECOND REGARD
18 00 DECLIC
18:30 TELEJOURNAL
18 35 TELESCOPIE
19:00 QUINZE ANS PLUS TARD
Teleroman de Robert Choquette. Avec Ovila Légaré, Jeanne Quintal, Bertrand Gagnon, Olivette Thibault, Monique Joly, Jean Perraud et Diane Arcand. Une rencontre entre Gaëtane et Olivier est organisée à l'insu de ce dernier par Dodo pour discuter de la cause des femmes. Réal.: Louis Bédard et André Bousquet.
19:30 LES BEAUX DIMANCHES
Dimanshowsoir
20 30 LÉS BEAUX DIMANCHES
Madama Butterfly. Drame lyrique en trois actes de Giacomo Puccini. Distribution: Maria Pellegrini et Nicole Picard, sopranos; Judith Forst, Denyse Parent, Marielle P.-Bisson et Paulette Petz-Scheme, mezzos; Pierre Duval et André Lortie, ténors; Bernard Turgeon, Savas Vlachopoulos et Antonio Funicelli, barytons; Napoléon Bisson, Roland Gosselin et Gaston Gagnon, basses, et le jeune Christian Albert. Chef des choeurs: Marcel Laurencelle. Chef d'orchestre: **Jean Deslauriers.** Mise en scène et réalisation: Peter Symcox.
[illegible] 00 TELEJOURNAL
[illegible] 15 SPORTS-DIMANCHE
[illegible] 30 CINE-CLUB•
Les Camarades. Drame réalisé par Mario Monicelli, avec Marcello Mastroianni, Bernard Blier, Annie Girardot et François Périer. A Turin en 1905, les ouvriers d'une fabrique de textiles s'insurgent contre les heures de travail trop longues, la tension trop forte. Après une tentative de protestation avortee, ils suivent les conseils d'un anarchiste venu de Gênes et optent pour la grève La repression est sévère (It. 63)

LUNDI

21 février

9:10 THE SUNRUNNERS
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 DU SOLEIL A 5 CENTS
10:15 AU JARDIN DE PIERROT
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 RINALDO RINALDINI
12:00 CHER ONCLE BILL
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
DR CARAIBES: PIGEON BLEU
Aventures
16:00 BOBINO
16:30 ALEXANDRE ET LE ROI
17:00 ROBINSON SUISSE
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LA P'TITE SEMAINE
19:30 HISTOIRE DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE
20:00 Y A PAS DE PROBLEME
20:30 AVEC LE TEMPS
21:00 TELE-SELECTION
Monsieur et Madame Jones. Drame réalisé par Robert Day, avec Desi Arnaz Jr, Dan Dailey, Dina Merrill et Susan Strasberg. Deux adolescents qui s'aiment décident de s'épouser puisque la jeune fille est enceinte. Quelle sera la réaction des parents? (USA 71).
22:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Normand Harvey
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:05 CARCAJOU ET LE PERIL BLANC
Réalisé par Arthur Lamothe. «Pakuashipu». Avec Rollande Rock, des Indiens de la réserve St-Augustin, les familles Poker et Mistanapéou. Les familles Poker et Mistanapéou installent un campement d'eté sur le bord de la rivière St-Augustin
24:05 CINEMA
Le Grand Sam. Aventures réalisees par Henry Hathaway, avec John Wayne, Stewart Granger, Ernie Kovacs, Fabian et Capucine.

MARDI

22 février

9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 YOU HOU
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 DISCOURS DU PREMIER MINISTRE TRUDEAU DEVANT LE CONGRES AMERICAIN
12:30 TELEJOURNAL
12:35 CINEMA
"L'HOPITAL EN FOLIE"
15:00 VERS L'AN 2000
15:30 CHEVAUX DU SOLEIL
16:00 BOBINO
16:30 NIC ET PIC
17:00 CINEASTES DE LA FAUNE
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 MONDE DE DISNEY
"CARNAVAL"
20:00 GRAND PAPA
20:30 VEDETTES EN DIRECT
21:00 RUE DES PIGNONS
21:30 REPRISE DU DISCOURS DE M. TRUDEAU
22:00 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES REGIONALES ET SPORTS
23:05 RENCONTRES
Invité: René Dubos, biologiste américain d'origine française, professeur à l'Université Rockefeller de New York. Il nous entretiendra des choix fondamentaux de l'être humain. Interviewer: Wilfrid Lemoine. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne.
23:35 PROPOS ET CONFIDENCES
José-Luis de Vilallonga se raconte (1re de 5). «L'Espagne et l'Argentine». Réal.: Jean Faucher.
24:05 CINEMA•
Les Loups dans l'abime. Drame réalisé par Silvio Amadio, avec Folco Lulli, Massimo Girotti et Horst Frank. Un sous-marin est bombardé et coulé. Le mécanisme de sauvetage étant brisé, un seul des neuf survivants pourra remonter à la surface.

MERCREDI

23 février

9:15 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 YOU HOU
10:15 VIRGINIE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 COMTE YOSTER
12:00 SKIPPY
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
16:00 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 SUR LA COTE DU PACIFIQUE
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LES EXCLUS
19:30 RONDO POUR SUZANNE:
Variétés avec Suzanne Jeanson. Réal. Marcel Collet
20:00 TAC AU TAC
20:30 TRAVAIL A LA CHAINE
21:00 L'HOMME D'AMSTERDAM
22:00 CONSOMMATEURS AVERTIS
22:30 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:05 REFLETS D'UN PAYS
De Toronto. «Les Communautés ethniques». Les Grecs, avec la famille Pipercos; les Italiens, avec la famille D'Ambrosio; les Germaniques, avec la famille Weiermair; les Ukrainiens, avec la famille Shymko. Recherches: Andrée Michaud. Animatrice: Louise Arcand. Réal.: Lucien Létourneau.
24:00 CINEMA
La Maison des Bories. Drame réalisé par Jacques Doniol-Valcroze, avec Marie Dubois, Matthieu Carrière et Maurice Garrel. Un professeur de géologie et sa femme vivent avec leurs deux enfants à la campagne. Arrive un jour un jeune Allemand chargé de la traduction d'un livre du professeur. Son séjour lui donne des temps libres qu'il occupe à s'amuser avec les enfants. La jeune femme est sensible au charme de l'étranger (Fr. 69).

JEUDI

24 février

9:15 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 UNE FENETRE DANS MA TETE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 ANIMAUX CHEZ EUX
12:00 LE PRINCE NOIR
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
"LE GRAND JEU". Drame avec Jean-Claude Pascal et Gina Lollo Brigida
16:00 BOBINO
16:30 LE GUTENBERG
17:00 "L'ILE AU TRESOR"
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
19:00 CE SOIR: National
19:30 LES GRANDS FILMS
Les diamants sont éternels. Drame réalisé par Guy Hamilton, avec Sean Connery, Jill Saint-John et Charles Gray. Appelé à enquêter sur une affaire de contrebande de diamants, l'agent secret James Bond remonte la filière du gang, ce qui le mène à Las Vegas. Il retrouve là son vieil ennemi, l'empereur du crime, qu'il croyait pourtant avoir éliminé. Après avoir échappé aux sbires de son ennemi, Bond découvre que les diamants passés en contrebande doivent servir à la construction d'un immense appareil à rayon laser placé en orbite autour de la terre (Brit. 71).
22:00 MON PAYS, MES AMOURS
«Transport au féminin». Documentaire réalisé par Anik Doussau. Le métier de routier a toujours été considéré comme un métier d'homme. Pourtant Nicole Pagé l'a non seulement exercé durant plusieurs années mais elle est devenue propriétaire de camions et une patronne respectée.
22:30 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES REGIONALES ET SPORTS
23:05 MESDAMES ET MESSIEURS...
Emission de variétés animée par René Homier-Roy. Recherches et coanimatrice: Marie Perreault. Réal.: Maurice Dubois.
24:05 LA PECHE MIRACULEUSE

VENDREDI

25 février

9:15 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 TAM TAM
10:15 VIRGINIE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 GRANDEUR NATURE
11:30 HISTOIRE SANS PAROLES
12:00 TOUMAI
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 EMISSION SCOLAIRE
"FRANZ" avec Jacques Brel
15:05 FEMME D'AUJOURD'HUI
16:00 BOBINO
16:30 SOL ET GOBELET
17:00 MADAME ET SON FANTOME
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LES PIERRAFEU
19:30 LE POUR ET LE CONTRE
"L'AIDE AU TIERS-MONDE"
20:30 MARCUS WELBY
21:30 SCENARIO
«Les Consolations». Pièce de Richard Lorain. Avec Elizabeth Le-Sieur, Léo Ilial, Jean Gascon, Gaétan Girard et Rafaele et Frédérique Lorain **(1re de 4).** François et Pauline sont mariés depuis 12 ans et ont deux enfants, Rafaele et Frédérique. François est pianiste de carrière et fait de plus en plus de grandes tournées. Pauline se sent délaissée; seule à la campagne elle s'ennuie, ses enfants allant à l'école. Un soir, son mari revenant d'un voyage, la retrouve au lit: elle étouffe. En se rendant à l'hôpital, un dialogue s'établit entre le médecin et François. Réal.: Guy Hoffmann.
22:00 SCIENCE-REALITE
Animateur: Joël Le Bigot
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 CINEMA
Le Mataf. Policier réalisé par Serge R. Leroy, avec Michel Constantin, Adolfo Celi, Georges Geret, Annie Cordy, Cathy Rosier et Pierre Santini. Le Mataf et deux comparses ratent un hold up. Une bande rivale est responsable de l'échec. Par le chantage, le chef de cette bande réussit à convaincre le Mataf d'exécuter un coup audacieux (Fr.-it. 73).
1:00 CINE-NUIT•

L'Union nationale métis de Saint-Joseph

L'Union nationale Métis de Saint-Joseph du Manitoba organise une danse traditionnelle des Métis au Collège de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, vendredi le 18 février à 8 heures p.m. Il y aura goûter, et la musique sera de "Country Diamond". C'est $3.50 par personne et tous sont bienvenus.

(Communiqué)



Rappelant les périlleuses traversées que devaient effectuer nos ancêtres alors que d'énormes structures d'acier n'enjambaient pas encore le Saint-Laurent, la course aller-retour en canots, entre les deux rives du fleuve, demeure l'une des principales attractions du carnaval de Québec; ramant parfois en traînant leurs canots à travers les glaces charriées par la marée, des équipes d'hommes bien entraînés parcourent deux fois la distance (1,6 km) séparant Québec et Lévis.

Lutte passionnée entre l'homme et la nature, cette épreuve unique donne lieu à de joyeuses festivités quand les audacieux participants, tous glorieux, touchent enfin le rivage. Vive le carnaval!

[Photo: Direction générale du tourisme]

L'ASSOCIATION DES VÉTÉRANS BELGES

Lors de la réunion annuelle tenue le mercredi 19 janvier 77, l'assemblée a élu pour l'année 1977 l'exécutif suivant:

Président, René Bentein; vice-président, Roger Eustache; secrétaire-trésorier, Louis Speliers; aumônier, le père Léon Baert; directeurs: Georges Speliers, Arthur Dooms, Joe Daeninck, André Kesteloot, Cyril Callewaert et Albert Adriaenssens.

Soirée en l'honneur de M. Corriveau

La Manitoba Modern Language Association organise une soirée en l'honneur de Monsieur Arthur Corriveau qui a récemment pris sa retraite après avoir longuement servi au ministère de l'Education. Vins et fromages seront servis. C'est vendredi soir, le 4 mars, à 20 heures, à l'auditorium de la Manitoba Teacher's Society, au 191, rue Harcourt, Winnipeg. Renseignements: 543-1405.

Les "coups de pouce" continuent

- 1021 - M. Armand Sabourin, Saint-Jean-Baptiste, Man.
- 1022 - M. Edmond Saint-Arnaud, Prince-Rupert, C.-B.
- 1023 - M. Gerard Marcoux, S.F.M., 340, boulevard Provencher, Saint-Boniface
- 1024 - Mlle Marie-J. Lapalisse, Saint-Jean-Baptiste, Manitoba
- 1025 - M. P. Bernardin, 134, rue Notre-Dame, Saint-Boniface
- 1026 - M. Henri Cormier, 150, rue Horace, Saint-Boniface
- 1027 - Mme Anna Colleaux, Brandon, Manitoba
- 1028 - M. Albert Lamoureux, 404-15, Arden, Saint-Vital
- 1029 - M. Roméo Verrier, 160, rue Masson, Saint-Boniface
- 1030 - M. Albert Rousseau, 808 Cloutier Drive, Saint-Norbert
- 1031 - M. Roland Mahé, Cercle Molière, Saint-Boniface
- 1032 - Louis-Philippe Jean, prêtre, Sainte-Agathe, Manitoba
- 1033 - Union Nationale Metisse Saint-Joseph, 173, avenue Worthington, Saint-Vital
- 1034 - M. Camil Dufort, 20-700, rue Setter, Winnipeg
- 1035 - Soeurs du Sauveur, 210, rue Kenny, Saint-Boniface
- 1036 - Roger et Ida Saint-Vincent, 278, rue Dumoulin, Saint-Boniface
- 1037 - M. Charles-E. Roy, Saint-Pierre-Jolys, Manitoba
- 1038 - M. et Mme W.C. Mulholland, Wabowden, Manitoba
- 1039 - Mme T. Marchand, Saint-Claude, Manitoba
- 1040 - M. et Mme Raymond Tardiff, Mariapolis, Manitoba

La Page de Bicolo ...



C'est le Festival!

Quelle semaine amusante!

Bicolo

GAGNANTS

Concours du Voyageur

PRIX	GAGNANTS
Tuque du Voyageur	· René Caya, 10 ans. Great Falls, Man. · Joanne Van Deynze, 10 ans Somerset, Man.
Ceinture fléchée	· Renald Roy, ll ans Otterburne, Man. · Sylvie Eloy, 11 ans 458, rue Saint-Jean-Baptiste Saint-Boniface, Man.
T-Shirt de Bicolo et Livre	· Chantal Lohr, 10 ans 733, Laflèche Saint-Boniface · Gordon Morrow, 8 ans 555, rue Oxford Winnipeg, Man. · Myriam Rosset, 12 ans Saint-Claude, Man. · David Banville, 9 ans Saint-Pierre, Man. · Mona Desmarais, 9 ans Dufresne, Man. · Michel Roch, Saint-Malo, Man. · Muriel Saint-Amant, 9 ans 25, rue Lagrave, Saint-Norbert, Man. · Carole Therrien, 10 ans La Broquerie, Man.



Concours "Bonhomme de Neige" (moins de 7 ans) – 158 participants

Michèle Moreau, 6 ans. – Sainte-Anne, Man.
Paul Payette, 5 ans. – Notre-Dame-de-Lourdes, Man.
Paul Labelle, 5 ans. – Laurier, Man.
Natacha Soleman, 5 ans. – Saint-Claude, Man.
Joanne Girard, 5 ans. – 30, Place Rosewood, St-Boniface, Man.
Louise Gauthier, 7 ans. – Richer, Man.
Caroline Audet, 6 ans. - Thompson, Man.
Joanne Chappellaz, 4 ans. – 122, Bristol, Saint-Boniface, Man.
Mélanie Saint-Hilaire, 3 ans. – Sainte-Agathe, Man.
Anita Beaudette, 4 ans. – Saint-Jean-Baptiste, Man.
Carmelle Rémillard, 5 ans. – Saint-Joseph, Man.
Raymond Fortier, 6 ans. – 843, rue de l'Eglise, St-Norbert, Man.

Pour les "Petits"

Je ferai paraître des "bonhommes de neige" dans les pages à venir. Bravo à tous les nombreux participants!

Bicolo

Cher Bicolo,

Merci pour la peinture à l'huile par numéros. Je vais avoir beaucoup de plaisir. J'aime beaucoup la page de Bicolo.

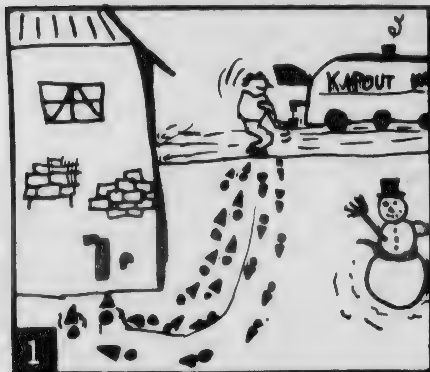
Ton amie,
Doris Gauthier
Saint-Malo, Man.

Cher Bicolo,

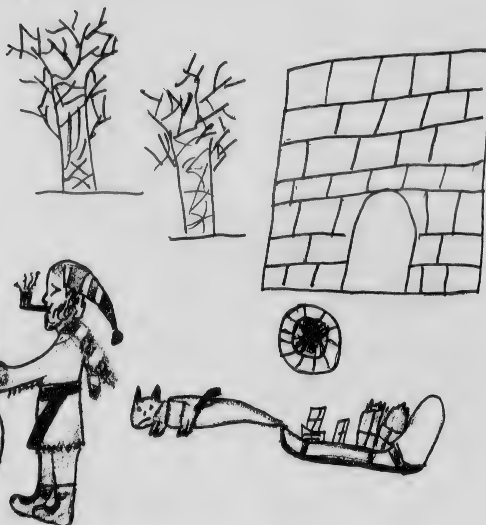
Merci Bicolo pour la T-shirt et le petit livre que j'ai gagnés.

Rhéo Laroche
St-Pierre-Jolys, Man.

TROUVE LES 7 ERREURS.







mon Voyageur revient avec des fourrures.

David Banville, 9 ans
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba

Hé les amis. . . Regardez les beaux dessins que j'ai reçus au Concours du Voyageur! J'aimerais pouvoir les mettre tous!

Je vois que vous connaissez très bien la belle histoire du VOYAGEUR.

Bon Festival à tous!

Bicolo





LES VOYAGEURS

Les voyageurs des autres jours. Ils devaient chasser pour leur nourriture et ils avaient besoin de faire eux-mêmes leurs outils, leur cabane et leurs raquettes, ce qui leur prenait des mois. Ils avaient des hivers très durs. Leur vie était très dure. Ils n'avaient pas de grosses machineries pour fabriquer leurs linges et tout ce qu'ils avaient besoin pour vivre. Ils devaient tout faire eux-mêmes.

Guy Bisson, 11 ans
45, baie Durham
Winnipeg, Manitoba







Les Voyageurs étaient des hommes qui exploraient les territoires de l'ouest du Canada. Ils étaient des hommes braves qui parfois donnaient leur vie pour les autres. Dans l'ouest ils rencontraient des dangers comme les cougars et des ours. Merci aux Voyageurs! Sans eux l'Ouest ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Lynn Pelletier, 12 ans
62, Conifer
Saint-Boniface, Manitoba





Mon dessin me fait penser à un Voyageur parce qu'il a une tuque en laine qui est rouge, une ceinture fléchée dont les deux bouts pendent du côté gauche, des mitasses et le couteau à gaine. Il est debout comme ça parce qu'il danse.

Myriam

BICOLO SALUE SES NOUVEAUX MEMBRES

3842 Kimberly Bouwman, Swan Lake
3843 Marina Labossière, Somerset
3844 Alice Labossière, Somerset
3845 Mark Bahuaud, Somerset
3846 Paul Gauthier, Elie
3847 Lynette Tétrault, Saint-Vital
3848 Bertrand Léger, Saint-Norbert
3849 René Tétrault, Saint-Vital
3850 Diane Degagné, Lorette
3851 Monique Saint-Hilaire, Saint-Boniface
3852 Ernest Bonnefoy, Saint-Boniface
3853 Lise Grenier, Saint-Léon
3854 Martin Beaver, Saint-Norbert
3855 Patrice Carrière, Saint-Boniface

MEMBRE GAGNANT DE CETTE SEMAINE
No 2458 — Lorraine Bonneteau, 12 ans
Sainte-Anne, Manitoba

ATTENTION... ATTENTION! ! !

Si tu n'es pas encore membre de mon Club... tu peux le devenir aujourd'hui. Tu n'as qu'à découper le coupon au bas de cette page.

A chaque semaine, un gagnant est choisi parmi les membres.



Pour recevoir ta carte de membre remplis ce coupon

Club de Bicolo
C. P. 262
St-Pierre, Manitoba
R0A 1V0

Nom: ____________________

Adresse: ____________________

____

Code postal: ____________________

Ville: ____________________

Age: ________ **Grade:** ________

Nécrologie

Mme Adélina ROY (née Lauzon)

Mme Adélina Roy, pionnière remarquable et paroissienne très en vue qui, pendant de nombreuses années, se dévoua sans compter pour les oeuvres de charité dans la paroisse du Sacré-Coeur de Winnipeg, est décédée à sa résidence, 95, avenue Luxton, le lundi 7 février 1977, à l'âge de 91 ans.

Mme Roy naquit à Winnipeg où elle vécut toute sa vie. Son père, M. J.-B. Lauzon, servit comme membre de l'assemblée législative durant les gouvernements Greenway et Roblin, père, et fut pendant plusieurs années conseiller municipal à Saint-Boniface. Mme Roy fréquenta l'école de l'Immaculée-Conception et l'Académie Sainte-Marie pour recevoir son diplôme en 1902. Elle était membre de la Fraternité de Marie et assista à toutes les réunions annuelles après sa sortie de l'école.

Mme Roy était une des fondatrices de l'église du Sacré-Coeur et membre de la congrégation des Dames de Sainte-Anne depuis ses débuts. Elle organisa des pèlerinages, dont celui à Sainte-Anne-des-Chênes, événement annuel qui a toujours lieu et auquel elle se faisait un devoir d'assister. Mme Roy prit part à toutes les nombreuses activités charitables et aida à réunir des fonds pour bon nombre d'organisations telles que l'Orphelinat Saint-Joseph, la paroisse Saint Patrick's, la paroisse du Sacré-Coeur et bien d'autres. Elle avait un esprit très politique et très intéressé au bien-être des Canadiens en général.

Mme Roy sera très regrettée par son fils, Thomas, ses filles, Mme Victor Bonin (Emma) et Mme Harry Sharpe (Betty); ses huit petits-enfants et ses deux arrière-petits-enfants. Elle fut précédée dans la tombe par son mari, M. Origène Roy, en 1951.

Les prières furent suivies de la messe des funérailles, célébrée par le Père Turenne, le vendredi 11 février, en l'église du Sacré-Coeur, 600, avenue Bannatyne. L'inhumation suivit dans le cimetière de Saint-Boniface.

Les porteurs étaient six petits-fils, Victor Bonin, fils, Philippe Bonin, Robert Roy, Camille Roy, André Sharpe et Joël Dilay.

La Chapelle Funéraire Philip Coutu, 156, rue Marion, était en charge des arrangements.□

ALPEC: CARÊME '77

Deux cent vingt-cinq chrétiens engagés, représentant 31 paroisses manitobaines, ont participé, le mercredi 9 février, en la Cathédrale de Saint-Boniface, à la mini-session ALPEC-MANITOBA, convoquée par Claude Blanchette, prêtre responsable. Cette rencontre groupant spécialement les pasteurs, les responsables de liturgie, les lecteurs/trices, les chantres, les organistes, les professeurs de catéchèse et les engagés dans les mouvements et organismes... La soirée, qui fut couronnée de succès, avait pour but de préparer la grande "montée vers Jérusalem" qui conduira aux Célébrations de la Mort et de la Résurrection du Seigneur.

Cette année, le dossier de "Vie Liturgique" propose comme thème du Carême 1977: "Quand fleurit le pardon". Les participants, grâce aux moyens concrets fournis par Claude et les autres animateurs, ont pu comprendre qu'il est possible de vivre intensément, comme projet du Carême, une démarche progressive de conversion-réconciliation du mercredi des cendres au dimanche de Pâques.

La progression autour du sacrement du Pardon se fait en fidélité et conformité avec les textes bibliques des cinq dimanches du Carême. Les sujets propres à chacun se résument à la thématique suivante:

a) Il a fait le premier pas: "Jésus choisit le Père."

b) La patience de Dieu: "Le Père répond à Jésus."

c) Un climat de fête: "On porte du fruit."

d) Le pardon crée du neuf: "Pardonner et être pardonné."

e) Vers la vie quotidienne: "On repart à neuf."

Ce travail de renouveau et de purification, dans le coeur du baptisé, s'accomplira graduellement par un effort personnel et constant, au jour le jour de la "montée".

"Quand fleurit le pardon" permet donc d'approfondir le sens personnel et communautaire du pardon. Le travail varié, réparti en neuf ateliers, a permis, en effet, de voir et de comprendre comment on peut développer cette démarche pénitentielle dans chacune de nos communautés. Ces ateliers se rapportaient aux formes d'expression suivantes: la parole de Dieu, la référence sociale, les décors et l'environnement, la catéchèse, l'homélie, les célébrations familiales, le chant liturgique, l'ensemble instrumental et les célébrations de la Semaine-Sainte. Ce travail en groupe a été suivi d'une pause-café qui permit aux participants de se rencontrer amicalement, de fraterniser et d'échanger des opinions sur la valeur de cette rencontre.

On ressort toujours meilleur, enrichi spirituellement et en quelque sorte "transformé" à l'issue d'une session ALPEC. Comme une mini-retraite elle fait réfléchir, travailler dans le coeur et porter du fruit, à condition que l'on veuille ouvrir son coeur, afin de répondre à l'appel d'amour sans cesse réaffirmé du Père. Un témoin du Christ qui croit appartenir à une Eglise renouvelée devrait se faire un devoir d'y participer, afin de connaître à fond, en 77, les modalités et les exigences de la vie en liturgie. Une vive appréciation s'adresse aux animateurs compétents qui ont bien voulu se faire "artisans de paix" en fournissant les outils nécessaires pour aider à vivre, aujourd'hui et demain, l'expérience formidable de faire "fleurir le pardon" en soi et autour de soi. Un Merci tout à fait spécial et sincère à Claude Blanchette qui comme premier responsable d'ALPEC-MANITOBA a démontré un zèle et un dévouement à toute épreuve.

Priscille Cormier

Au Centre de Pastorale: cours aux religieuses et aux laics

Le département de la Catéchèse aux Adultes offre encore cette année des cours qui se donneront au Centre de Pastorale tous les jeudis du Carême, de 19h30 à 21h30, à compter du 24 février 1977 jusqu'au 31 mars inclusivement.

Destinés plus particulièrement aux religieuses et aux laïques engagés dans la pastorale, ces cours traiteront du péché et de la réconciliation à la lumière de la révélation ainsi que du nouvel Ordo Paenitentiae; ils seront donnés par Monseigneur l'Archevêque, les abbés Peeters et Larochelle.

Nous espérons que ces sessions aideront les participants dans leur tâche pastorale tout en les préparant à mieux célébrer la Semaine Sainte 1977.

Voici le programme de ces cours que vous voudrez bien faire connaître à vos paroissiens.

Nous comptons sur vos prières pour le succès de ces rencontres.

Odilon Larochelle, ptre
Responsable de la Catéchèse aux Adultes

1. **Le péché d'après la Bible**
   - Le sens du terme "péché"
   - Le péché dans l'histoire du salut
   - Le péché se définit par rapport à l'Alliance
2. **Les conséquences du péché**
   - L'état de péché
   - Le péché contrecarre le dessein de Dieu
   - La mort au sens biblique
3. **Jésus et les pécheurs**
   - Dieu rejoint l'homme pécheur
   - Mission de Jésus
   - La Nouvelle Alliance
4. **Réconciliation par le Christ et l'Eglise**
   - L'expiation - pardon
   - Initiative de Dieu
   - Coopération de l'homme
5. **Ministère de la réconciliation**
   - Le sacerdoce ministériel
   - Le prêtre ministre de la réconciliation
6. **Nouveau Rituel de la Pénitence**
   - Présentation
   - Les orientations pastorales
   - Les diverses formes de réconciliation

AVIS DE DÉCÈS, ETC.

LA LIBERTÉ accepte pour publication des avis de naissance, de mariage, de décès, d'anniversaires au tarif de 25 sous la ligne agate et de $5 par photo. Ces avis doivent nous être adressés par écrit et nous parvenir au plus tard le vendredi avant la date de parution du journal.

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU JUSTINE BARNABÉ, de la Ville de Brandon, au Manitoba, à sa retraite.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 201-185, boulevard Provencher, Casier Postal 36, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4, le ou avant le 5 mars, A.D. 1977.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 7e jour du mois de février, A.D. 1977.

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la succession.

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU MARIE DUPASQUIER, du Village de Notre-Dame-de-Lourdes, au Manitoba, veuve de feu Antoine Dupasquier, du même endroit, cultivateur à sa retraite, décédée.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 201-185, boulevard Provencher, Casier Postal 36, Winnipeg, Manitoba R2H 3B4, le ou avant le 15 mars, A.D. 1977.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 10e jour du mois de février, A.D. 1977.

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la Succession.



50e ANNIVERSAIRE

Une célébration a eu lieu le 14 janvier pour M. et Mme J. Wilfrid Fortier qui célébraient leur 50e anniversaire de mariage le 12 janvier 1977. Une messe fut entendue à la Basilique de Saint-Boniface à sept heures du soir où les petits-enfants et arrière-petits-enfants ont présenté 50 fleurs aux jubilaires. Leurs dix enfants avec leurs familles étaient présents pour célébrer avec eux, ainsi que de nombreux parents et amis. Des messages de félicitations furent reçus des dignitaires fédéraux et provinciaux.□

Les Filles d'Isabelle

Le cercle Saint-Boniface célébrera son 25e anniversaire le dimanche, 1er mai prochain. A cette occasion nous faisons appel à tous les membres, anciens et actuels, et surtout à celles ayant été membres dès le début, leur demandant de communiquer avec nous le plus tôt possible, et au plus tard à la fin de mars. Veuillez téléphoner à l'une des personnes suivantes: Lillian Hébert: 256-4697; Geneviève Rowan: 233-1846; Adrienne Paul: 233-7733. Nous espérons revoir tous les anciens membres et attendons de vos nouvelles.

(Communiqué)



60e anniversaire

Monsieur et Madame Raoul Gervais, du 225, rue Horace, paroisse du Précieux-Sang, ont célébré leur soixantième anniversaire de mariage le 9 janvier dernier.

Ils ont à cette occasion prononcé des voeux solennels dans l'église de Saint-Jean-Baptiste. La fête eut lieu chez le beau-frère et la soeur de Monsieur Gervais, Monsieur et Madame Joseph Lauzé.

Les jubilaires ont trois fils et une fille: Henri, Arthur et Roland et Madame Thérèse Dunlop; 13 petits-enfants. Tous se sont réunis pour remercier Dieu en cette belle occasion. Un autre fils, Richard, perdit la vie dans un accident en 1951.

Les voeux de toute la famille aux jubilaires: Beaucoup d'années ensemble et bonne santé. Que le Bon Dieu leur accorde grâces et bénédictions.

Éleveurs de bétail:

VOUS AVEZ LE TEMPS DE PENSER AVANT DE VOTER

A la demande des Manitoba Independent Cattle Producers, de la Manitoba Cattle Producers's Freedom Campaign et du Joint Livestock Advisory Commitee, le référendum prévu pour obtenir votre opinion sur la création d'une agence provinciale de mise en marché du boeuf a été retardé, accordant ainsi aux éleveurs plus de temps pour s'inscrire, plus de temps pour penser avant le vote.

Chaque éleveur qui a droit de vote et qui s'est inscrit au Manitoba Marketing Board avant le 11 février recevra son bulletin de vote le 1er mars 1977. Toutes les formules d'inscription dûment complétées sont acceptées. Chaque groupe d'éleveurs a droit à un vote. Les envois de bulletins de vote doivent porter l'estampille de la Poste en date du 11 mars 1977 ou avant.

MANITOBA
DEPARTMENT OF AGRICULTURE
Marketing Board

VOUS VOUS SOUVENEZ DE LA PROHIBITION?

Etiez-vous alors un promoteur de la tempérance? Un contrebandier? Un commerçant illégal de boisson? Ou peut-être connaissez - vous quelqu'un qui le fut. Je poursuis présentement une recherche en vue d'un film sur la prohibition au Manitoba et j'aimerais entrer en contact avec des personnes qui auraient eu l'expérience de cette époque. S.V.P. répondre avant le 21 février à William Cordray, 138, rue Garfield, Winnipeg, Manitoba, R3G 2L8

AVIS

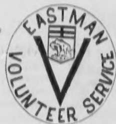
Cité de Winnipeg

Améliorations locales de 1976 réglées en un seul versement

Afin d'épargner des charges d'intérêt qui s'ajouteraient pour un nombre prédéterminé d'années, les propriétaires qui le désirent peuvent régler en entier le ou avant le 18 mars 1977, le paiement complet pour améliorations locales, installées en 1976 — telles que — pavage de rues; pavage de ruelles; égouttement de terrain; égouts sanitaires; aqueducs; trottoirs; lampadaires de rues; éclairage de ruelles; boulevards, etc. Vous pouvez obtenir tous les détails à la section d'évaluation des améliorations locales - Division de la comptabilité du département de Finances — au 3e étage, Edifice Administratif, Centre Civique — au 510, rue Main, Winnipeg — Code postal R3B 1B9. Pour détails par téléphone, composez 946-0536, 946-0546, ou 946-0539.

J. C. Gilmour
Trésorier

LA COMMUNAUTÉ A BESOIN DE VOLONTAIRES



Voici comment et où des volontaires pourraient rendre service à **Sainte-Anne** et à **Lorette.** Le **Eastman Volunteer Service** procurera aux volontaires la formation nécessaire à leur travail. Les intéressés à ces postes ou à d'autres non indiqués peuvent obtenir plus de renseignements en composant les numéros de téléphone qui apparaissent plus bas ou en communiquant avec votre bureau local du ministère de la Santé et du Développement social.

AIDE DE GROUPE — Requis d'urgence pour aider un groupe d'hommes de Sainte-Anne (jeux de cartes, etc.) les mardis de 1h00 à 3h30 p.m. sous la direction d'un personnel qualifié. Les intéressés doivent appeler 422-8817.

CONDUCTEURS — Requis à Sainte-Anne pour occasionnellement conduire des personnes âgées chez le médecin. Appelez 422-8817.

MONITEURS — pour aider un groupe d'hommes dans le cadre d'un programme de culture physique, les mardis de 11h00 à 12h00 a.m. Si vous pouvez aider, appelez 422-8817.

PRÉPARATION DE REPAS — On demande d'autres volontaires pour aider à préparer des repas de groupes, les jeudis après-midi à Lorette. Si vous pouvez aider, appelez 878-3786.

DR HENRI L. MARCOUX
chiropracticien
heures de bureau: 9h a.m. à 12h30 - 1h30 à 5h30 p.m.
Téléphone: 452-9803
226, chemin Saint Mary's
Saint-Boniface, Manitoba

LA LIBERTÉ
cherche un(e)
MAQUETTISTE

Fonctions principales: **préparation technique et montage des annonces commerciales, des pages du guide de la télévision, des pages de Bicolo et de certaines pages spéciales. Le maquettiste travaille sous la direction du rédacteur en chef et de son adjoint.**

Qualifications requises: **Bonne formation académique en français, une certaine expérience du métier, stabilité.**

Conditions particulières: **Il faut travailler tous les samedis et les lundis jours de congés officiels, de même que le mardi soir lorsque nécessaire.**

Salaire: **A discuter.**

Adresser curriculum vitae à:

LA LIBERTÉ
C. P. 96
Saint-Boniface, Man. R2H 3B4

LA LIBERTÉ

cherche une

OPÉRATRICE DE MACHINES À COMPOSER

CompuWriter II* et *I.B.M.

À temps partiel d'abord, durant une période d'apprentissage.

QUALIFICATIONS ESSENTIELLES:

Doit être excellente en français écrit et à la dactylographie. Inutile de se présenter sans ces qualifications.

CONDITIONS SPÉCIALES:

Devra éventuellement travailler les samedis et la plupart des jours de congé tombant au début de la semaine.

SALAIRE: **À discuter.**

Adresser curriculum vitae à:

LA LIBERTÉ
C.P. 96
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

Sainte-Anne

LE CENTRE CULTUREL

Le Centre Culturel de Sainte-Anne organise une vente et exposition d'artisanat pour les 2 et 3 avril 1977, de 13h00 à 19h00. Cette vente et exposition serviront à encourager les artistes de la région et à découvrir les talents locaux. Toute oeuvre vendue ou exposée devra être une création personnelle. On y trouvera des peintures, tricots, sculptures, poteries, photographies et travaux de cuir.

Les artistes intéressés à confectionner leur art au Centre Culturel durant la vente et l'exposition d'artisanat sont invités à le faire. Pour plus de renseignements, communiquer avec Denise Bernardin au 422-5504 ou Madeleine Mercier au 866-2832.

POUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

(premier ou deuxième) à taux compétitifs consultez

ADRIEN RAIMBAULT
Représentant



IMA Financial (Manitoba) Limited
404-213, avenue Notre-Dame
Winnipeg, Manitoba R3B 1N3
Bureau: 944-9217
En soirée, 942-8826 ou 943-6513, et demandez "page" 632

Boulangerie-Ste-Anne

Tourtières à *la Canadienne* pour les Fêtes, tartes et brioches, en vente à Saint-Boniface au *Centre d'Achat Mulaire,* rue Des Meurons et à *l'Epicerie Marion,* angle Traverse et Bertrand.

Traiteur:

Pour banquets, noces, anniversaires, soirées sociales À prix modique



Livraison à domicile dans les régions de Sainte-Anne et Winnipeg pour commande de $20.00 ou plus.

Placez vos commandes

aux numéros suivants:
422-5525 - 422-5943 (Sainte-Anne)
ou
233-7222 (Musicana à Saint-Boniface)

A VOTRE SERVICE

Boulangerie Ste-Anne

Gérard Freynet, propriétaire

LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

DEMANDE

une personne pour accomplir du travail occasionnel à la

CAFÉTÉRIA

et une personne pour agir comme préposée à la réception à temps plein.

S'adresser au

Directeur du personnel auxiliaire
Collège Universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-0210



Centre de Main-d'oeuvre du Canada — **Canada Manpower Centre**

283, avenue Taché

8105 - **Esthéticienne.** $2.95 de l'heure. Emploi permanent de 9 heures à 17 heures. On demande une personne qualifiée. Expérience de préférence.

8115 - **Interprète.** Salaire $10.00 à $20.00 de l'heure. Emploi à mi-temps, une ou 2 heures de travail à tous les lundis seulement. Très bonne connaissance de l'anglais et de l'Espagnol. Il s'agirait d'interpréter des instructions à des travaillants d'usine.

57277 - **Secrétaire.** Salaire $650.00 à $800.00 par mois. Dactylo de 40 mots-minute. Deux années d'expérience requises. On doit présenter deux lettres de recommandation.

8074 - **Domestique.** $310.00 par mois. Pension complète. Expérience de préférence. Doit parler la langue philippine. On doit cuire et servir les repas. Autres fonctions telles que requises.

8114 - **Poseur de parement extérieur.** $6.50 de l'heure. Expérience requise. Pose les matériaux de parement à l'extérieur de bâtiments commerciaux. On doit fournir sa propre voiture.



Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est à la recherche d'une personne pour le poste de superviseur du Centre de délai (télévision française - Régina)

FONCTIONS:

Responsable de la mise en ondes des émissions et de la coordination des activités du Centre de délai de la télévision française à Régina, assure l'orientation fonctionnelle du Centre de délai en matière de politiques administratives et financières.

QUALIFICATIONS:

- Certificat d'études secondaires.
- Deux années d'études spécialisées.
- Trois ans ou plus d'expérience dans l'exécution de tâches semblables ou connexes.
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais parlés et écrits.

ÉCHELLE DE SALAIRE: $16,376 - $18,745.

ENTRÉE EN FONCTION: Le 1er mars 1977.

Veuillez adresser votre demande d'emploi à:

Donna Turzak
Agent de placements
Case postale 160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2H1



Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada — Public Service Canada

Agriculture Canada
Programme de développement des petites fermes
Divers endroits au Canada

Conseillers en gestion agricole et spécialistes en gestion agricole

Traitement: $14 459 – $17 523; $17 241 – $19 549 **en révision**
No de référence: 7-A-P-001 (70)

Fonctions

Le candidats fourniront un service d'aide-conseil aux clients du Programme fédéral-provincial de développement des petites fermes; travailleront directement avec les petits agriculteurs pour les aider à améliorer leur exploitation et à tirer profit des options rentables. Les candidats choisis auront à travailler auprès des ministères provinciaux de l'Agriculture. Des vacances existent présentement en Saskatchewan, au Nouveau- Brunswick et en Colombie-Britannique.

Conditions de candidature

Etre détenteur d'un diplôme universitaire en agriculture ou être admissible à un institut agronomique provincial. Une formation en économie agricole et/ou de l'expérience dans la gestion agricole est souhaitable.

Les demandes d'emploi non retenues pour ces postes pourront être versées à un répertoire pouvant servir à combler des postes similaires. Pour certains postes, la connaissance de l'anglais est indispensable; pour d'autres, la connaissance du français et de l'anglais est indispensable.

Exigences linguistiques

Les unilingues peuvent postuler un poste bilingue s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat

Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, - on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, – et le faire parvenir à:

Commission de la fonction publique du Canada
Programme de dotation en personnel administratif
Tour ouest, Esplanade Laurier, pièce 1732
300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A OM7

Date limite: le 5 mars 1977

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

on demande

ON DEMANDE - Pour foyer au Parc Windsor - Gardienne à temps partiel. 3 après-midi par semaine si possible. Composer 257-3213.
42-647-JNO

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour; 257-5691 le soir, 197, rue Kitson.
2-289-JNO

AIMERAIS GARDER ENFANTS chez moi, quartier Middlewood à St-Vital, de 8 heures à 17 heures du lundi au vendredi. Composer 257-4865.
43-655-44 C

JE DÉSIRE, pour le 1er mars, gardienne (dame retirée ou veuve) chez moi à St-Boniface, pour garçon de 2½ ans, 2 ou 3 jours par semaine (nuits incluses). Le transport pour venir chez moi et retourner chez vous sera fourni. Composer 257-1205.
43-654-JNO

à louer

A LOUER - PRECIEUX-SANG - Logis de 3 pièces. 1er étage. Libre: 1er mars. $175. Aussi, chambre meublée pour homme d'âge moyen. Entrées et salles de bains privées. Références requises. Composer 334-3613 p 233-6697.
44-666-JNO

A LOUER - VILLA DES CHÊNES - Appartement de 3 pièces pour couple âgé avec pension. Nouvellement peinte. Libre le 1er mars. Pour plus de renseignements, composer 1-878-3256 ou s'adresser à Boffe 160.
44-662-44 C

A LOUER - LORETTE, MAN. - Maison meublée, 4 pièces, 1 chambre à coucher. Salle de bains. Libre le 1er mars. Composer 878-2201.
43-657-JNO

Maison (type "Town House") de 3 chambres à coucher à St-Vital. Renseignez-vous au Village Canadien Coop Ltée, 4-730, chemin River. Téléphone: 257-1767 (après 18h ou en fin de semaine: 253-4539).
26-521-JNO

A LOUER - 565, rue Des Meurons. Chambre meublée au sous-sol. Libre immédiatement. Composer 253-0046.
42-648-JNO

A LOUER - CHALET STE-AGATHE - Chambre pour une personne ou couple d'Age d'Or et à revenu minime. Belle chambre faisant face à la rivière Rouge et près de l'église. Pour plus d'information, appelez Joseph Lécuyer 882-2266 le jour - 882-2451 le soir, ou écrire à: Comité du Chalet Ste-Agathe, C.P. 7, Sainte-Agathe, Man. R0G 1Y0.
44-663-44 C

A LOUER - ST-PIERRE - Appartement de 2 chambres à coucher. Libre le 1er mars. Composer 1-433-7200.
44-668-45 C

A LOUER - LORETTE - Maison mobile installée dans le Parc. 2 chambres à coucher. Complètement meublée. Libre le 1er mars. Composer 878-3222.
43-661-43 C

à vendre



VENTE PRIVÉE - 612 Aulneau, près Collège St-Boniface. 3 chambres à coucher (chambre principale 21 x 11½), 1½ salle de bains, chauffage: gaz, air conditionné, soubassement fini, tapis mur à mur partout, garage. 233-0993.
39-622-JNO

VENTE PRIVÉE - Maison, 2 chambres à coucher, près Collège St-Boniface, Cathédrale et Hôpital. Composer 233-1923.
43-659-45 C

A VENDRE - Articles variés venant de France: Porcelaine, argenterie, magnifiques draps brodés, livres de valeur et d'anciens écrivains français ainsi que beaucoup d'autres beaux livres, une variété de beaux vêtements, etc. Composer: 943-1717.
44-660-44 C

A VENDRE - ST-BONIFACE - Maison de 1½ étage, 3 chambres à coucher, tapis mur à mur partout. Complètement redécorée. Nouveaux garage et auto-port. Soubassement fini. Composer 233-0455.
44-667-44 C

Assureurs



VIE, SANTÉ, INCAPACITÉ, ASSURANCE DE GROUPE, RÉGIME DE PENSIONS
JEAN-CHARLES POIRIER
Planification d'assurance, personnelle et d'affaires
Bur.: 942-6311 — Rés.: 257-2166



Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
ASSURANCES - IMMEUBLES - HYPOTHÈQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIÉTÉS
100, édifice Paris — Téléphone: 943-5408 — Winnipeg 2

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél. : 233-4051
CIS — Pour tout service d'assurances FEU VIE MALADIE — AUTOPAC

233-7760 AUTOPAC 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions — Bateaux — Tours — Trains

Avocats-Notaires

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
AVOCATS ET NOTAIRES
R.-E. TEFFAINE, C.R., M. MONNIN,
A.-J. HOGUE, L. TEILLET
201-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G4
Téléphone: 233-1426

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R. — 500 CHILDS BUILDING
R.L. BETOURNAY — 211, AVENUE PORTAGE
R. GUAY — WINNIPEG
L. DUVAL — R3B 2A2
D. LABOSSIERE — BERNARD J. RODRIQUE — 942-5263

LAURENT J. ROY
Avocat et Notaire
500-232 avenue Portage
956-1060

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304, édifice Avenue
265, avenue Portage
Winnipeg
R3B 2B2
Bureau: tél.: 942-3824

François Avanthay
LL. B.
Avocat et Notaire
25-185, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

ROD'S PAINTING & DECORATING LTÉE
1033, rue Garfield, Winnipeg
Tél. 233-3129 ou 783-5596
C'est le temps de redécorer: appelez-nous



TACHÉ AUTO BODY
317, rue Taché - Tél.: 247-7145 / 247-9550
MANITOBA AUTOMOTIVE TRADES ASSOCIATION — ATA
Consultez-nous sur
- Carosseries endommagées
- Voitures rouillées
- Peintures métalliques
- Peinture originale
- Estimés gratuits



Marc Poulin - Téléphone: 253-5386

Rendez vous — Tél.: 233 3060
CENTRE CHIROPRACTIQUE PROVENCHER
154, boul. Provencher, Saint-Boniface, Manitoba R2H 0G3
CHIROPRACTICIENS: Gilbert-E. Bohémier, D.C. — Wayne A.G. Longstaffe, B.S., D.C.

Chiropracteurs

Rendez-vous — Tél.: 433-7256
CENTRE CHIROPRATIQUE SAINT-PIERRE-JOLYS
Rue Jolys Est, Saint-Pierre, Manitoba R0A 1V0
Chiropraticien: Roland-E. Bohémier, D.C.

Comptables

FOREST, GUENETTE & CIE
comptables agréés
262, rue Marion
Saint-Boniface, R2H 0T7
Téléphone : 233-8593

Divers

INSTRUCTION - VENTE - SERVICE - LOCATION
Major & Minor MUSICAL SUPPLIES
354, rue Marion, Saint-Boniface — Tél.: 233-7732
WAYNE NEVILLE, Propriétaire
Les plus grands fournisseurs de musique populaire dans la ville

Entreprise générale d'électricité
Fontaine & Compagnie
165, boulevard Provencher, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, Provencher, St-Boniface
R2H 0G2
TÉLÉPHONE: 247-3319

GUERTIN IMPLEMENT LTD.
Lot 149, chemin du Périmètre (près de la Route 59)
Case postale 58, St-Vital 8, Man.
VENTE JOHN DEERE, PIÈCES ET SERVICE
Tél.: 256-4321

DR RAY PICHÉ
Dentiste
118, rue Horace
Saint-Boniface, Man.
R2H 0V9
Téléphone: 233-7726

Ferblantiers



LAFRENIERE
Sheet Metal Ltd.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
St-Boniface
R2H 2T4
Téléphone : 233-7946

Air conditionné
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste-Anne
Saint-Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André 256-3340

Optométristes

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
NOUVEAU LOCAL
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél. : 942-2496
Examen de la vue et Lunettes ajustées

Dr R.J. Lecker, optométriste
Dr M.N. Lecker, optométriste
Examen de la vue
James Shaen LTD.
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
R3C-0B6
Tél.: 943-6628

Dr. R.J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boul. Provencher
AU REZ-DE-CHAUSSEE
Tél.: 233-3889
R2H 0G2

Plombiers

Balcaen J.-M. & Sons Ltd.
Plomberie, Chauffage et Tôlerie
Service prompt et efficace offert aux entrepreneurs ou aux individus
Homme de service en plomberie et chauffage de langue française
1392, route Pembina — Téléphone: 475-1506

Transports

PIERRE J. BEAUDRY, Prop.
PUTT'S TRANSFER
85 DES MEURONS
ST-BONIFACE 6, MAN.
Téléphone: 233-6327

Service général de déménagement, messageries, etc.



Rolly's Transfer Co. Ltd.
Gérant : Rolly Painchaud — Tél.: 256-5869